

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:       Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
                                  M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION  
DES CRUES DU BASSIN VERSANT  
DU LAC KÉNOGAMI**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 13 mai 2003, à 14 h  
Holiday Inn Saguenay  
Salle Jonquière  
2675, boul. du Royaume  
Jonquière

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 13 MAI 2003  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....1  
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....2  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. JOHN BURCOMBE .....7  
M. JEAN-CLAUDE RATTÉ .....17  
M. CHARLES-ANTOINE DROLET .....30  
M. GILLES GIRARD .....37  
REPRISE DE LA SÉANCE  
M. JOS THOMAS .....48  
M. DANIEL GROLEAU .....61  
M. GILLES LAMONTAGNE .....74

---

**SÉANCE DU 13 MAI 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi, bienvenue à la deuxième séance de l'audience publique du BAPE portant sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

10 Alors hier, nous avons présenté les règles de l'audience publique, je les répète brièvement! Alors pour s'informer sur le projet, en connaître les impacts, vous vous inscrivez au registre et vous posez les questions. Les questions doivent m'être adressées. On vous demande d'éviter les préambules, uniquement l'information pertinente nécessaire à la compréhension de la question qui doit servir comme préambule. Et on doit éviter également les  
15 sous-questions.

Je vous rappelle que l'audience publique est entièrement retranscrite et les notes seront disponibles dans le centre internet de la Commission. L'adresse du centre est disponible à l'arrière. Également dans les bibliothèques, dans les centres de consultation qui seront ouverts  
20 pendant les quatre (4) mois du mandat.

Alors les lieux où l'information sera disponible sont situés à la Bibliothèque Mashteuiatsh, à la Bibliothèque municipale de Jonquière, l'Édifice du Marquis, à la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, Université du Québec à Chicoutimi, à la Bibliothèque publique de Laterrière sur la rue  
25 Notre-Dame, et un nouveau centre se rajoute à partir d'aujourd'hui dans la région, il s'agit du Cégep de Jonquière, à la bibliothèque, situé sur la rue Saint-Hubert.

Également les documents sont entièrement disponibles dans les deux (2) centres de consultation permanents du BAPE situés à Québec, au 575, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage, et à  
30 l'Université du Québec à Montréal au pavillon central, soit le Pavillon Hubert-Aquin.

Alors je rappelle également que la Commission a invité pour vous des personnes-ressources de différents organismes qui possèdent de l'information qui pourrait vous être certainement très utile, alors n'hésitez pas à faire appel à ces gens. Il y en a qui sont assis en  
35 avant, il y en a d'autres dans la salle, d'autres sont disponibles par téléphone, alors ils sont là pour répondre à vos questions. Également, je les inviterais, s'ils ont une information utile pour tant à la Commission que le public, à bien vouloir nous le signaler, on va compléter l'information avec vous, d'accord!

40 Alors au début de chaque séance, nous faisons appel d'abord au promoteur et par la suite aux personnes-ressources, pour leur demander s'ils ont des documents à déposer ou des réponses complémentaires à fournir.

Avant de procéder à cet appel, je vais vous indiquer le nom des organismes qui ont été  
45 invités pour répondre à vos questions. Alors il y a le Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami

et des rivières Chicoutimi et aux Sables, le Conseil de la Nation huronne-wendat, le Conseil des Montagnais innus du Lac-Saint-Jean, le ministère de l'Environnement, Environnement Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Pêches et Océans, le ministère des Transports. D'ailleurs le ministère des Transports a un représentant ici cet après-midi, parce qu'il y a une composante du projet qui concerne le ministère des Transports. Alors on va tenter de cerner cet aspect-là cet après-midi pour pouvoir libérer ce témoin.

Par la suite, il y a la municipalité d'Hébertville, le Secrétariat aux affaires autochtones, la Société des établissements de plein-air du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec et Ville de Saguenay.

Ce soir, nous allons faire un spécial au niveau de la faune, alors il y a des gens qui vont être ici ou qui pourront être rejoints par téléphone pour répondre à vos questions.

Alors sans plus tarder, je passe la parole au promoteur, monsieur Arnaud.



## DÉPÔT DE DOCUMENTS

### PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bonjour madame la Présidente, mesdames et messieurs. Je vais lire la liste des documents qui ont été déposés. Il y a d'abord la présentation faite le 12 mai 2003. Les transparents aussi de la présentation, qui accompagnaient cette présentation.

Concernant cette présentation, je voudrais vous mentionner que dans cette allocution, il y a un chiffre qui a été changé, donc on a déposé la correction. C'était la date du 18 juillet, en réalité c'était le 19. Donc on a fait la correction, on l'a déposée.

Ensuite, il y a eu, du Groupe-conseil Génivar 2002 "Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami", la note technique sur le calcul des gains et pertes d'habitats et de production de l'omble de fontaine.

Ensuite il y a eu un rapport d'Hydro-Québec, un rapport sectoriel, "Gestion des crues extrêmes du lac-réservoir Kénogami, rivière aux Sables", à six cent cinquante mètres cubes par seconde (650 m<sup>3</sup>/s), canal de protection, inondation des résidences du secteur en amont du pont Pibrac, novembre 2001, 109 pages.

Ensuite, tel que ça a été demandé hier, présentation intitulée "Les débits sortants du lac Kénogami", 17 pages, et la présentation intitulée "Projet versus variante de gestion normale", 34 pages, qui ont été présentées au MPO il y a quelques jours.

90            Enfin, suite à une demande qui nous a été faite hier soir, nous présenterons, nous sommes en attente des acétates, un document qui s'intitule : "Le partage et l'utilisation des débits sur les rivières Chicoutimi et aux Sables".

              Donc on a colligé une certaine information qu'on va vous présenter. On est en attente  
95 d'un acétate avant de pouvoir faire la présentation. Voilà.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Merci. Du côté des ministères, avez-vous de l'information à fournir?

100

**PAR M. YVES ROCHON:**

              Oui. Bonjour. La Commission nous a demandé de lui fournir les volumes de prélèvement faits dans les deux (2) rivières par trois (3) compagnies. Nous avons une réponse sur les trois  
105 (3), les deux (2) autres devraient être fournies demain.

              La compagnie Alcan est autorisée à prélever un volume maximal de soixante-cinq mille mètres cubes par jour (65 000 m<sup>3</sup>/j) dans la rivière Chicoutimi. C'est un volume maximal, le volume peut varier jusqu'à ce maximal-là.

110

              Pour ce qui est des deux (2) autres prises d'eau, dès qu'on aura la réponse, on pourra vous la fournir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

115

              Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

120            En rapport avec les prises d'eau, ce serait pour une précision. Exemple, dans le volume 1 de l'étude d'impact, pages 3 à 12, on mentionne, bon:

              "Le débit turbinable est de soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s) pour les deux (2) rivières."

125

              Dans le même paragraphe, le promoteur fait allusion au fameux quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde (42,5 m<sup>3</sup>/s). Une précision, le soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s), est-ce que ça inclut l'eau prélevée en plus de l'eau turbinée? Est-ce que c'est ajouté ou c'est inclus dans le soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s)? Si vous êtes capable de m'apporter la  
130 précision en même temps.

**PAR M. YVES ROCHON:**

              Je vais demander à madame Lafleur de répondre à la question s'il vous plaît.

135

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

À ma connaissance, ce débit-là, c'est le débit pour les prises d'eau. Je peux vous le confirmer.

140

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Si vous pouvez vérifier s'il vous plaît. Merci.

145

Du côté de la Ville de Saguenay, je crois que vous aviez des documents, des informations?

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

150

Oui, il y a certaines demandes d'information qui ont été adressées à la Ville de Saguenay. J'ai des réponses partielles.

155

En ce qui concerne les apports en eau aux usines de filtration de ville Saguenay, celle sur la rivière aux Sables qui dessert le secteur de Jonquière, elle a une capacité de production maximale d'eau de vingt et un mille mètres cubes par jour (21 000 m<sup>3</sup>/j) avec une production moyenne annuelle de seize mille sept cents mètres cubes par jour (16 700m<sup>3</sup>/j).

160

En ce qui concerne les prises d'eau sur la rivière Chicoutimi, l'usine de filtration d'Arvida a une capacité de production maximale de quarante-sept mille sept cents mètres cubes d'eau par jour (47 700 m<sup>3</sup>/j) avec une production moyenne annuelle, sur une base annuelle, de vingt-sept mille mètres cubes par jour (27 000 m<sup>3</sup>/j).

165

Également sur la rivière Chicoutimi, l'usine de filtration de Chicoutimi a une capacité de production maximale de cinquante-quatre mille mètres cubes par jour (54 000 m<sup>3</sup>/j) et une production moyenne sur une base annuelle de trente-trois mille cinq cents mètres cubes par jour (33 500 m<sup>3</sup>/j).

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

170

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

175

Est-ce que ces volumes-là sont maximum par rapport aux équipements, c'est-à-dire que si la ville, la population croît dans dix-quinze-vingt (10-15-20) ans, est-ce que vous auriez besoin de plus d'eau?

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

180 Je peux malheureusement pas répondre à cette question, je peux chercher l'information.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

185 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

190 Et tant qu'à y être, est-ce que vous avez rencontré aussi de par le passé des problèmes d'approvisionnement, des pénuries d'eau, vérifiez cette information-là également, si vous êtes serré, par exemple, en période d'étiage. Merci.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

195 On est prêt à faire la présentation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

200 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors c'est madame Liette Pelletier qui va la faire.

**PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

205 Merci. Alors comme vous l'avez demandé hier, on a essayé de tracer un portrait de la répartition des débits dans les rivières Chicoutimi et aux Sables. Bien sûr on n'avait pas toutes les données concernant les prises d'eau, donc vous voyez ici un schéma – j'aime mieux me lever!

210 Alors vous voyez ici un schéma qui présente un peu les apports d'eau et finalement les débits qui s'en vont dans les rivières Chicoutimi et aux Sables. Vous voyez pour les centrales, qu'il y en a certaines qui sont désaffectées, c'est-à-dire Chutes Garneau, Pont-Arnaud, donc elles ne fonctionnent plus, malgré les hauteurs de chute qui sont encore là. Et Chutes Blanchet, c'est  
215 Elkem, avec une puissance de trente-huit mégawatts (38 MW). Et la centrale Chicoutimi d'Abitibi Consol avec huit point deux mégawatts (8,2 MW).

220 Et on a trois (3) prises d'eau sur la rivière Chicoutimi qui viennent d'être mentionnées tantôt avec leur débit de prise d'eau.

Ici, on remarque aussi que la répartition des débits se fait selon le jugement Letellier, c'est-à-dire deux tiers à la rivière Chicoutimi et un tiers à la rivière aux Sables. Et là, on parle de gestion normale. En gestion de crue, c'est permis d'augmenter les débits, une répartition autre.

225 On a le quarante-deux point cinq ( $42,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ) débit minimum qui sort, qu'on essaie de garder, et soixante-dix-neuf mètres cubes-seconde ( $79 \text{ m}^3/\text{s}$ ) qui représente le débit maximal à être turbiné par les centrales. Ça c'est global, on n'a pas les détails de débit central par centrale.

230 Sur la rivière aux Sables, on a la prise d'eau Jonquière, arrondissement Jonquière, et les centrales d'Abitibi, Abitibi Consol Jonquière qui est quatre point quatre-vingt-cinq mégawatts ( $4,85 \text{ MW}$ ). Ici, elle est désaffectée, c'était la centrale Bésy qu'on appelle habituellement, mais ici c'est marqué Kénogami, c'est la même, et la centrale Jonquière de la Ville de Saguenay, de quatre point cinq mégawatts ( $4,5 \text{ MW}$ ).

235 Alors on a essayé de résumer pour les centrales les informations que l'on possédait et qui sont publiques. Les références sont inscrites.

240 Pour la puissance, c'est tiré du site internet du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, et pour les hauteurs de chute, vous retrouverez l'information aux pages 2.5 à 2.7 du volume 1 de l'étude d'impact. Et vous avez l'état des centrales, celles qui sont désaffectées et celles qui sont encore en fonction. Voilà l'information qu'on possède, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

245 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

250 Alors je vais revenir un peu avec votre quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde ( $42,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ). Quand vous faites votre calibration et vos analyses de sensibilité, vous prenez le débit de quarante-deux point cinq mètres cubes ( $42,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ) en période estivale, est-ce que ça comprend, ça inclut l'eau soutirée par les prises d'eau par exemple municipales et par les prises d'eau industrielles, mais pas à des fins hydroélectriques, donc du véritable soutirage?

255 Est-ce que c'est inclus, ce soutirage-là, à l'intérieur du quarante-deux point cinq mètres cubes ( $42,5 \text{ m}^3/\text{s}$ )?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

260 C'est le débit total.



**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

265 Donc ça inclut, sauf que dans le cas du soixante dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s) qui est le plafond, il semblerait que ça n'inclut pas les prises d'eau à ce moment-là. Ce ne serait que le potentiel de soutirage par les centrales.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

270 C'est-à-dire que le minimum inclut les prises d'eau, mais le soixante dix-neuf (79 m<sup>3</sup>/s), pour l'instant, ce serait le débit maximum turbinable.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

275 C'est ça, OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

280 En ce qui concerne les deux (2) centrales qui appartiennent à Hydro-Québec qui sont actuellement désaffectées, est-ce qu'il y a des projets pour les remettre en route?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

285 Madame la Présidente, c'est des projets qui aujourd'hui ont des puissances qui sont inférieures à cinquante mégawatts (50 MW) et donc, nous avons réfectionné les ouvrages d'adduction, et c'est peut-être des ouvrages qui seront donnés au secteur privé. Mais c'est pas Hydro-Québec qui réexploitera ces centrales-là, parce que c'est des centrales inférieures, la puissance est inférieure à cinquante mégawatts (50 MW).

290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors merci.

295

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JOHN BURCOMBE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

300

Alors nous allons passer maintenant aux questions!  
Est-ce que monsieur Richard Mercier est ici? Oui, allez-y!

**PAR M. PAUL RUEL:**

305

J'aimerais revenir, moi, sur le fameux quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) qu'on retrouve dans la plupart des études, OK! Nous, au comité, on a toujours eu à travailler avec ce quarante-deux point cinq mètres cubes là (42,5 m<sup>3</sup>/s) en disant, c'est des ententes contractuelles, c'est des contrats qui existent, vous avez pas le droit de baisser en bas de ça, OK.

310

Donc chaque fois qu'il y a à établir un plan de gestion ou une gestion quelconque, vous savez très bien que quand au lac Kénogami durant l'été il entre vingt mètres cubes (20 m<sup>3</sup>/s), si l'obligation de sortir quarante-deux mètres cubes (42 m<sup>3</sup>/s) est là tout le temps, c'est presque impossible de maintenir le niveau du lac Kénogami.

315

À chaque fois qu'on avait des discussions, les consensus qu'on a dégagés, c'était toujours en se disant, il y a une obligation de fournir ce quarante-deux point cinq mètres cubes là (42,5 m<sup>3</sup>/s).

320

Cet hiver, il y a eu un manque d'eau important au lac Kénogami dans tout le bassin versant. Les débits minimum ont été baissés à trente mètres cubes (30 m<sup>3</sup>/s), c'est-à-dire vingt-dix (20 m<sup>3</sup>/s-10 m<sup>3</sup>/s), puis par la suite, ils ont été même rebaisés à quatorze-huit (14 m<sup>3</sup>/s-8 m<sup>3</sup>/s). Puis cette baisse de niveau là a entraîné aucun manque d'eau à l'alimentation pour la Ville de Saguenay, aucun manque d'eau pour l'Alcan, aucun manque d'eau. Il y a un résident sur la rivière Chicoutimi, un particulier qui a manqué d'eau à ce moment-là.

325

Les débits qui sont utilisés pour l'alimentation en eau, dans le projet de l'étude ici qu'on a, les deux (2) objectifs, quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), c'est un pour l'alimentation en eau potable et l'autre pour le turbinage. Mais la portion, vous allez voir, qui concerne l'eau potable, c'est une question de quelques mètres cubes par seconde.

330

L'objectif, c'est vraiment le turbinage dans ces quarante-deux point cinq mètres cubes là (42,5 m<sup>3</sup>/s).

335

Puis l'autre remarque que je voulais faire, c'est que si actuellement il y a une entente contractuelle qui exige que le ministère donne ce quarante-deux point cinq mètres cubes là (42,5 m<sup>3</sup>/s), c'est un des éléments importants, autant dans la gestion actuelle que dans la gestion future du bassin versant. Ça fait que si, je dirais, l'obligation demeure, quand les ententes vont être à renouveler, si cette obligation-là n'est plus là, ça va peut-être être plus facile d'établir un plan de gestion qui convient à tout le monde à ce moment-là.

340

C'est dans ce sens-là que je voulais intervenir.

345

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Intervention du côté du promoteur?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

350

Oui, bien là, on vient de me passer un calcul qui a dû être fait par nos hydrauliciens qui calculent très vite, qui me dit que les prises d'eau tirent à peu près un virgule quarante-deux mètres cube par seconde (1,42 m<sup>3</sup>/s). Ce qui est un total relativement faible.

355

Et ça correspond à peu près de l'ordre des apports intermédiaires sur les deux (2) rivières entre les barrages et le Saguenay. Alors c'est une information je pense qui peut vous être intéressante.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

360

C'est bien. On commençait à faire le petit dessin nous aussi ce matin.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

365

Ah bien vous voyez, on vient de se rencontrer!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

370

D'accord. On va continuer sûrement de questionner sur cet aspect là.

Est-ce qu'il y a d'autres précisions du côté des personnes-ressources, ça va? Alors n'hésitez pas, faites-nous signe.

375

Alors je crois que monsieur Richard Mercier n'est pas ici, on l'appellera ce soir. Est-ce que monsieur Yves Gauthier est ici? Monsieur André Bouchard? Monsieur Harold Guay? Ça va vite!

Monsieur John Burcombe!

380

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

385

Bonjour.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

390

C'est pour continuer peut-être un peu dans les débits. Je crois qu'on n'a toujours pas de raison d'être de ces quarante-deux cinq mètres cubes-seconde (42,5 m<sup>3</sup>/s).

395

Hier, on a parlé des baux, des contrats qui sont plus en vigueur, ne sont plus en vigueur, alors étant donné qu'ils ne sont plus en vigueur, est-ce qu'il y a toujours objection de les déposer?

400

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

405

Alors la question, elle nous est adressée en partie. Nous allons regarder la partie de cette information-là dont la Commission va avoir besoin, c'est certain que l'aspect débit nous intéresse. Je pense que le promoteur l'a compris puis a fait un dessin qui commence à nous éclairer un petit peu ce matin, on va continuer dans cette veine-là.

410

Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a une objection du côté du ministère en tant que telle à déposer les parties de contrat qui concernent uniquement la question des débits? Je ne demande pas la partie du client ou du partenaire, celui qui a aussi une entente avec vous, mais cela au plan gouvernemental, le ministère des Ressources naturelles?

**PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

415

Alors madame la Présidente, comme je l'ai mentionné hier, nous avons consulté les tiers et jusqu'à maintenant, les réponses sont négatives pour toutes publications des contrats ou parties de contrat, également les données de production.

Donc nous ne pouvons surseoir à cette demande.

420

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

425

D'accord. Alors en ce qui concerne le ministère, est-ce qu'il fait une objection, lui, si on doit faire une démarche, est-ce qu'on doit la faire tant du côté du ministère des Ressources naturelles que du côté des signataires de ces contrats?

**PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

430

Comme vous le savez, tous les ministères et organismes publics sont soumis à la Loi d'accès aux documents d'organismes publics et protection des données personnelles, donc on est soumis, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est soumis également à ça, donc nous devons consulter le tiers, et s'il y a refus du tiers, nous ne pouvons aller de l'avant avec la demande.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

435

Concernant les deux (2) centrales qui ne sont plus en opération avec Hydro-Québec, est-ce que vous pourriez nous fournir l'information en ce qui a trait aux débits qui étaient requis pour l'opération?

440

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, absolument, nous pouvons fournir un historique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

445

Un historique, d'accord. Alors est-ce qu'on peut nous montrer l'acétate, étant donné que ça opère en série, là, ça peut donner une bonne idée au départ. On veut pas dire qu'on va arrêter là nécessairement, là.

450

Alors il y a deux (2) centrales qui n'opèrent plus...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Chutes Garneau et Pont-Arnaud.

455

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord qui réclamaient certainement un certain débit. Alors quand pensez-vous être en mesure de nous déposer cette information?

460

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Dans les vingt-quatre (24) heures.

465

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

470

Et en même temps, si c'est possible, précisez, est-ce que le fameux quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) inclut ces deux (2) centrales-là ou si, maintenant que les centrales ne sont plus en opération, on a enlevé, on les a retirées du quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s)?

475

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Le quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), je voudrais faire une précision, le quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), quand on a commencé nos études, il vient d'un document qui a été publié

480 après le désastre du Saguenay par le ministère de l'Environnement qui s'intitule "Rapport gestion  
des réservoirs publics crues des 19-20-21 juillet 96", et qui a été déposé devant la Commission  
Nicolet.

485 C'est un document qui est public et donc c'est de là que vient le chiffre de quarante-deux  
point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s). Donc ça inclut ces centrales-là, OK.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

490 Alors c'est au ministère de l'Environnement de nous préciser l'origine de ce chiffre, si je  
comprends bien?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

495 Ministère de l'Environnement, est-ce que vous pourriez nous préciser justement comment  
ce chiffre-là est apparu?

**PAR M. YVES ROCHON:**

Je vais demander à madame Lafleur de répondre à la question.

500 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Le quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), c'est une composante du plan de gestion  
estivale, et le débit est réparti un tiers-deux tiers, comme Letellier le recommandait.

505 Ensuite de ça, les centrales, quand elles utilisent le débit, quand elles turbinent le débit,  
même si elles sont en série, le débit est turbiné, puis il est retourné à la rivière. Alors l'autre  
centrale l'utilise.

510 Toutes les centrales utilisent pas nécessairement le tiers du débit. Mais je peux pas vous  
dire quel débit est turbiné à chacune des centrales.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

515 Donc par exemple dans le cas d'Elkem qui semble être la centrale ayant la plus forte  
capacité, Elkem, de mémoire, elle était dans la rivière Chicoutimi si je me souviens bien, donc  
dans la rivière Chicoutimi, on a une répartition de deux tiers du débit, on peut penser qu'Elkem  
doit être le point de contrainte à l'intérieur de la rivière, donc on peut approximer j'imagine le débit  
requis minimum par Elkem?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

520 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

525           Donc ça nous donne une bonne idée à ce moment-là.

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

530           Oui, c'est un raisonnement qui a beaucoup d'allure.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

              Je vous remercie. Oui monsieur Arnaud!

535 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

              Écoutez, je pense que moi, je vais faire un pas en avant, je pense, pour vous aider dans la démarche, parce qu'on a donné toutes les hauteurs de chutes. Donc ayant les hauteurs de chutes, je pense que c'est très facile de prendre des chiffres approximatifs et puis de faire un calcul qui va être tout à fait suffisant pour les besoins de l'étude. Je pense qu'on n'a pas forcément à faire sortir les contrats des compagnies pour faire ces calculs.

540           On pense qu'on a donné des chiffres qui sont tout à fait suffisants pour les besoins de la Commission.

545

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

              Je vous remercie.

550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Justement, lorsque vous avez donné la hauteur de chutes, ça nous donnait un indice, mais on va continuer de travailler là-dessus. Au besoin, on fera d'autres démarches pour avoir l'information.

555

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

560           Alors j'aimerais aussi demander, c'est peut-être déjà disponible dans un des documents, c'est quoi le débit moyen annuel à la sortie du lac Kénogami, les deux (2) rivières ensemble, c'est quoi le débit moyen annuel?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

565           Le ministère de l'Environnement, avez-vous ça?

**PAR M. YVES ROCHON:**

570

On va vérifier, puis on va vous revenir avec l'information, à moins que le promoteur l'ait?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a des papiers jaunes qui circulent, là, ça va peut-être arriver en avant!

575

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Soixante-seize mètres cubes par seconde (76 m<sup>3</sup>/s).

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

580

Ça, c'est le débit moyen?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

585

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

590

C'est pas le module, le débit moyen?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Annuel, module.

595

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

600

Madame la Présidente, normalement, on peut façonner avec l'information des débits, ce qu'on appelle les débits classés, est-ce que cette information est disponible, qui donne, comme le débit journalier mais classé selon le débit, la fréquentation de chaque débit, les débits journaliers classés?

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

605

Si j'ai bien compris, vous voulez obtenir la courbe des débits classés pour chacune des rivières?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

610

Oui, si c'est disponible, oui. Ou un total si c'est pas ventilé.



**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Le total, on peut à ce moment-là additionner. Du côté du ministère de l'Environnement, ce sont des informations que vous avez comptabilisées?

615

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui, on a les débits aux stations, une station sur la rivière Chicoutimi, une station sur la rivière aux Sables. Il s'agirait de faire l'analyse des débits puis de sortir le débit classé.

620

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc c'est de l'information que vous pourriez nous communiquer dans les prochains jours?

625

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui.

630

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

**PAR M. YVES ROCHON:**

635

J'aurais peut-être un supplément! Il faut bien comprendre par contre que c'est pas des débits naturels. C'est deux (2) débits qui sont issus de l'ouvrage, donc il faut faire attention à l'interprétation de la valeur.

640

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est pour avoir une idée de ce qu'est la gestion actuelle avant de parler de la nouvelle gestion.

645

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre autre question, monsieur Burcombe?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

650

C'est un peu la même chose avec les niveaux d'eau. Hydro-Québec a produit des diagrammes indiquant la variation du niveau d'eau du lac Kénogami pendant la période d'été, ce sont des diagrammes pleins de couleurs qui sont très difficiles à suivre, pour voir exactement c'est quoi la variation.

655

Alors est-ce qu'on peut mettre cette information dans la même forme qu'une courbe de débit classé, mais une courbe de niveau classé, afin qu'on puisse voir le pourcentage de temps que tel ou tel niveau est atteint ou pas atteint, est-ce que c'est une information qu'il est possible de fournir?

660

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

665

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Moi, je vous avoue que je sais pas combien de temps ça peut prendre de fournir cette information. Rien n'est impossible, mais je voudrais me renseigner pour savoir si c'est une information qu'on peut avoir rapidement.

670

Oui, bon alors on va la fournir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

675

Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

680

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, vous pouvez poser une autre question. Est-ce qu'il y a d'autres gens inscrits au registre pour cet après-midi? Oui, d'accord.

685

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors je vais laisser ma place.

690

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, vous pouvez vous réinscrire.

**JEAN-CLAUDE RATTÉ**

695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Jean-Claude Ratté est-il ici? Oui.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

700

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

705

Bonjour.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

710

C'est un petit peu plus personnel. Ça touche le 3351, chemin Saint-Dominique, maison 68. C'est la portion de terrain la plus importante qui disparaît dans le coin!

715

Alors on a parlé hier, le promoteur a parlé d'entente en voie de réalisation ou d'entente déjà réalisée avec différents propriétaires. On a parlé aussi de différents impacts, entre autres physique et humain.

Je vais m'attarder plus particulièrement à l'impact physique dans mon cas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

720

D'accord. Avant de poursuivre s'il vous plaît, on va tenter d'avoir une représentation pour localiser très bien votre propriété et vos préoccupations.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

725

Comme vous voyez, c'est un gros après-midi de délégation et de travail d'équipe, donc c'est Robert qui va présenter les explications.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

730

Alors on connaît très bien la propriété de monsieur Ratté. Il s'agit du 3351 numéro 68.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

735

C'est bien ça.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

740

Qui est située au rétrécissement, où il y avait avant l'ancien barrage, avant que le barrage Pibrac soit construit, si je me souviens bien.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

745 Alors je peux continuer! Alors ma préoccupation, je voudrais savoir, disons la nécessité d'utiliser autant de terrain, lorsqu'on projette d'utiliser environ un peu plus de vingt mille pieds carrés (20 000 pi<sup>2</sup>), ce qui représente environ le tiers de mon terrain.

750 C'est d'abord cette nécessité-là. Ensuite, en concordance, il y a tout le déplacement de la fosse septique et de la prise d'eau potable. Alors mon interrogation est là. C'est la première question que j'ai. Et j'aimerais avoir des réponses.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

755 D'accord. Monsieur Ratté, pour le deuxième volet de votre question, la prise d'eau potable et la fosse septique, toutes ces installations-là, votre préoccupation, est-ce que toutes ces installations-là seraient remises en place, c'est ça?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

760 Oui. C'est qu'on m'a parlé de l'utilisation du terrain, mais on ne m'a pas parlé de la façon dont on pourrait corriger la situation, une fois le terrain utilisé. Parce que disons que le tout serait modifié.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

765 D'accord. Donc la nécessité et qu'est-ce qui arriverait pour corriger, la mesure d'atténuation!

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

770 C'est exact. C'est sûr que je sais pas si je devais ou je devrais poser une question ici, mais il reste que si je la pose pas ici, à quelle place que je vais pouvoir la poser?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

775 Elle est très recevable, votre question. On va tenter de trouver la réponse.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

780 Alors pour la première partie de la réponse, pour la nécessité de la largeur de l'excavation! On peut regarder un peu plus près le plan.

785 Alors ici au pont Pibrac, il y a comme un rétrécissement, et à cause de ce rétrécissement-là, on va creuser d'une façon plus profonde en dessous du pont Pibrac, et on va aménager une sortie ici à l'aval du pont.

Ce qui a pour effet que ce goulot d'étranglement là détermine le niveau d'eau dans toute la section qui est plus à l'amont.

790 Ici, le niveau ne peut pas être plus bas en fait que le niveau ici à la sortie du pont Pibrac. On peut voir une section, des sections de coupe du canal que je peux vous montrer. On voit ici le 3351, 68, cette section-ci. C'est l'endroit où est-ce qu'il y a vraiment le rétrécissement de la rivière, qui est le plus étroit, qui est en fait le seuil en roc qui existe, qui est le seuil de contrôle de la rivière actuellement.

795 Et on voit que l'excavation, effectivement, est assez large, et y est quand même assez profonde de l'ordre de deux point cinq (2,5 m) à trois mètres (3 m) de profond par rapport au niveau du terrain naturel.

800 Alors la justification de cette conception-là tient du fait qu'on a étudié plusieurs variantes, à quatre-vingts mètres (80 m) de largeur, à soixante-dix mètres (70 m) de largeur, à soixante mètres (60 m) de largeur, puis on a fait des relevés sismiques sur certaines lignes en face de la propriété de monsieur Ratté qui nous ont indiqué que la profondeur du roc à cet endroit-là nous empêchait de faire des excavations avec de l'équipement standard. Il aurait fallu dynamiter et déjà qu'il y a une section de roc qu'on doit dynamiter sur le terrain de monsieur Ratté, ça  
805 augmentait les coûts considérablement si on réduisait la largeur du canal et si on l'approfondissait.

810 En ce qui concerne l'empiétement du canal, on a déjà tassé le canal le plus possible vers la rive gauche, en autant qu'on pouvait, déjà on empiète passablement sur terrain ici en rive gauche, plus que sur la rive droite, et on voit très bien il y a une protubérance ici qui est le goulot d'étranglement.

815 Donc on croit que c'est la meilleure position, parce que si on déplace encore plus vers la rive gauche, on va avoir plus de terrain à exproprier de l'autre côté et en plus de ça, les coûts vont augmenter à cause de l'augmentation des coûts d'excavation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

820 Seulement une précision. Lorsque vous dites, si on choisit de creuser davantage, ça augmente significativement les coûts, ça représente quoi, cette augmentation, est-ce que vous l'avez?

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

825 Bien, ça représente beaucoup de coûts, là, parce qu'il faut mettre des plates-formes de travail, il faut forer, faire sauter le roc et ensuite excaver. Donc ça augmente les opérations. On doit emmener des plates-formes de roc, ça augmente les coûts de plusieurs fois le coût unitaire d'excavation.

830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que cette réponse vous satisfait, monsieur Ratté?

835 Ça augmente de plusieurs fois le coût d'opération, est-ce que c'est suffisant ou si vous avez besoin de savoir de combien ces coûts-là sont augmentés?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

840 Je pense pas que ce soit important pour moi de savoir à quel coût que ça peut augmenter. C'est mon interrogation, c'est vraiment la nécessité d'utiliser cette portion de terrain aussi grande.

845 C'est évident, il n'y a pas eu discussion encore, donc pour pouvoir soit m'expliquer dans un sens ou dans l'autre, là, c'est la première fois que je reçois comme de quoi que les coûts seraient augmentés. Ça, c'est une partie. Ça, c'est la partie du promoteur.

Il y a ma partie à moi aussi qu'il faut que je regarde.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

850 C'est ça, la négociation de...

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

855 Parce que disons que quand on enlève le tiers d'un terrain, c'est pas un terrain en forêt, là, disons que c'est sûr que c'est un terrain qui est assez grand, il a environ cinquante-deux mille pieds carrés (52 000 pi<sup>2</sup>), mais si on enlève autour de vingt et un mille (21 000 pi<sup>2</sup>), bien, c'est beaucoup.

860 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors c'est l'aspect compensatoire, là?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

865 Bien disons, en tout cas, je l'ignore, mais disons que je pense qu'il aurait probablement été important qu'on puisse échanger avant que cette Commission-là puisse exister, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

870 Monsieur Arnaud.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

875            Puis là-dessus, disons que j'ai pas pu avoir de réponse. On m'a indiqué uniquement qu'hypothétiquement, on utiliserait telle partie de terrain.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

880            D'accord, on va continuer. Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

885            Oui, je voudrais amener une précision. On est dans un processus de projet, monsieur Ratté, madame la Présidente, et c'est un processus donc qui est un processus évolutif. Il faut à un moment donné avoir une solution.

890            Alors dans le processus de consultation qu'on a développé, on a donc rencontré les citoyens qui étaient touchés, vous avez été rencontré, ça, j'en suis certain, et maintenant, je pense qu'on a un processus qui sera développé dans le cadre du projet, de rencontre plus spécifique et, comme vous l'avez dit, très précisément de négociation.

895            On est conscient de l'impact du seuil dans la rivière aux Sables sur les citoyens qui vont être touchés et donc, il y aura un processus de rencontre, de négociation qui sera précédé par un processus d'évaluation de ce qu'on appelle les pertes de jouissance.

900            Donc ça, c'est une chose qui, au niveau du ministère des Ressources naturelles, va être scrupuleusement suivie. On a des bons exemples qu'on peut suivre, parce que nous, à Hydro-Québec, nous avons régulièrement ce problème-là. Alors c'est un processus qui est en cours.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

905            Monsieur Ratté, on n'oublie pas qu'il y a un deuxième volet à votre question, on va compléter là-dessus.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

910            Il est à remarquer que je n'ai pas fait mention de négociation. J'ai fait uniquement mention disons d'explication de l'utilisation, de la nécessité d'utilisation de cette portion de terrain, seulement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

915            Très bien.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

On m'a dit que la négociation viendrait plus tard, et disons que j'ai très bien accepté cette partie-là. C'est pas là-dessus que j'appuie.

920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors, c'est le pourquoi il faut en prendre autant.

925

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

C'est exact. Là, on m'a donné une partie de réponse, en m'indiquant que le coût serait de beaucoup augmenté. J'accepte cette partie de réponse là.

930

Maintenant, je pense que c'est entre personne qui se rencontre pour expliquer la façon dont nos inquiétudes pourraient être répondues.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

935

On va tout de suite aller chercher l'information concernant le deuxième aspect de votre question, la prise d'eau et tous les aménagements pour la fosse septique. Avez-vous cette information?

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

940

Est-ce que je comprends que votre prise d'eau est dans la rivière ou c'est un puits?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

945

C'est un puits. Mais disons qu'étant donné que là où la rivière va passer, va déranger automatiquement l'emplacement de la fosse septique. Et la fosse septique, on peut pas la placer non plus ailleurs qu'en la déplaçant et qui se rapproche de la prise d'eau.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

950

Oui, on comprend cela. Dans le processus de négociation, c'est des choses qui vont être abordées.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

955

C'est beau.



**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

960 C'est des choses qui seront prises en compte, tout à fait, dans la rencontre qu'il y aura avec les gens du projet et vous, monsieur Ratté.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

965 Ça répond. J'ai une deuxième question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

970 Oui.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

975 C'est dans toute la présentation du projet, j'ai pas entendu parler, je sais pas s'il y en a eu, j'ai pas entendu parler de la collaboration de la municipalité.

980 Dans les questions touchant soit des chemins d'accès et l'utilisation de ces chemins d'accès là, les différences services qui pourraient être améliorés dans le secteur de la rivière aux Sables. Disons que mes deux (2) interrogations, ou bien ça ne concerne pas la municipalité, ou bien c'est nous qui ne sommes pas les citoyens de la municipalité. Alors c'est ça mon interrogation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

985 D'accord, on a les gens pour y répondre.

Monsieur Arnaud, avez-vous un début de réponse?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

990 Je n'ai pas la réponse de savoir si on a spécifiquement rencontré les municipalités. Une chose est sûre, c'est qu'on a quand même fait des tournées d'information, et ces tournées d'information se voulaient aussi complètes que possible et avoir en présence à la table des gens qui représentent la municipalité.

995 Mais je pense qu'on peut demander à la municipalité s'ils ont une réponse peut-être plus précise à cette question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1000 Alors Ville de Saguenay.

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

Oui, je veux pas me défilier. On n'a pas été interpellé à ce jour concernant cette problématique-là des accès au site.

1005

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

C'est que lorsqu'il y a des travaux aussi importants, je pense qu'il y a en même temps la possibilité d'améliorer des services qui sont, pour l'instant dans le secteur où je demeure, inexistantes.

1010

Alors je pense que la municipalité devrait - je veux pas dire de bêtise, rien - devrait être impliquée dans la collaboration d'améliorer ces services.

1015

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord monsieur Ratté, très bien. Alors ça, cet aspect-là justement, vous pourrez nous faire des suggestions en deuxième partie, comment vous voyez la contribution de Ville de Saguenay, puis peut-être que Ville de Saguenay pourra aussi emmener sa réflexion en deuxième partie pour répondre à votre interrogation ou votre suggestion.

1020

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

Non. Tant que j'aurai pas eu la réponse à savoir si la municipalité est impliquée ou si c'est nous qui ne font pas partie de la municipalité pour qu'on soit impliqué, quand j'aurai eu ces réponses-là, si eux ne peuvent pas donner d'éléments de solution, disons, parce que quand on parle de services, il n'y en a pas cent (100) dans une municipalité.

1025

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

Pour aider à répondre, est-ce que c'est un chemin privé? Le 3351, Saint-Dominique, c'est un chemin privé?

1030

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

Oui.

1035

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

Alors il appartient pas à la municipalité. Ce chemin-là appartient aux usagers qui demeurent tout le long.

1040

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

1045 Je pense qu'il y aurait des recherches à faire pour voir dans quelle mesure la municipalité pourrait s'approprier ce chemin-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1050 Pouvez-vous vérifier et vous reviendrez sur cet aspect-là?

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

1055 OK.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

Merci madame.

1060 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Monsieur Ratté, justement, j'aurais une petite intervention à faire. Tout à l'heure sur la figure, bon, on voyait le plan prévu pour l'excavation dans la rivière aux Sables, nous avons également le même document qui est disponible dans nos centres de consultation, qui s'appelle le volume 4, l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables. On a une planche 4-1 dans laquelle on voit des chemins d'accès de chantier temporaire dont un qui couvre une large portion du chemin Saint-Dominique.

1070 Ma question à ce moment-là s'adresse à Hydro-Québec. Dans ce cas-ci, est-ce que vous prévoyez réaménager ces chemins-là pour pouvoir avoir, parce que j'imagine que vous allez avoir de la machinerie lourde, même voire très lourde qui va circuler sur ces chemins privés, est-ce que vous prévoyez remettre les chemins - dans quel état vous en avez besoin pour accéder au chantier et dans quel état vous allez les laisser à la fin du chantier?

1075 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Alors monsieur le Commissaire, c'est bien évident que tous les chemins qui vont être utilisés, si nous sommes des entrepreneurs de ces travaux, seront remis en état après les travaux.

1080 On a, je dirais que c'est une règle fondamentale de correction des impacts qu'on a, c'est une règle normalisée que vous allez d'ailleurs retrouver dans l'étude d'impact, volume 1. Vous avez les impacts normaux standards. Et donc la remise en état de tous les chemins utilisés pour les travaux, c'est donc une mesure d'atténuation standard.

1085 Bien sûr je parle au nom d'Hydro-Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1090 Je vous remercie.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RATTÉ:**

1095 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1100 Merci. Alors on nous indique qu'il y avait une problématique particulière concernant le ministère des Transports. Pourriez-vous d'abord refaire le point, du côté du ministère des Ressources naturelles, sur cet aspect-là du dossier, puis on va pouvoir regarder l'aspect avec le ministère des Transports s'il y a des préoccupations par la suite.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1105 OK. Pendant que mes collègues mettent au point leurs acétates, je vais faire un peu le résumé de la problématique.

1110 À la digue de la Coulée-Gagnon, il faut effectuer un rehaussement de la digue pour rendre la digue conforme à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages, et donc c'est une problématique qui entraîne que la digue de la Coulée-Gagnon va être un peu surélevée.

1115 Sur cette digue, actuellement il y a une route qui passe, et je dirais, aux droits de la digue, il y a quelques résidences qui donc vont avoir une problématique d'avoir une digue qui va être rehaussée légèrement. Donc les résidences vont se retrouver légèrement en contrebas.

Il se trouve que cette route, si vous l'avez empruntée quand vous avez fait votre tour, peut-être que vous l'avez empruntée, il y a un virage qui est très dangereux, il y avait un projet du ministère de Transports qui était justement de revoir le tracé de ce virage.

1120 Donc c'est la conjonction de ces deux (2) problèmes qu'on va essayer de mettre en place pour éviter aux résidents le maximum de problème. Et donc le projet va consister à faire déplacer le virage et donc faire en parallèle les travaux de rehaussement.

1125 Alors depuis plusieurs mois, nous sommes en discussion avec le ministère des Transports et dernièrement, nous avons reçu un projet et nous sommes actuellement en discussion sur ce projet et donc, nous essayons d'arrimer avec le ministère nos deux (2) projets.

Alors on pourrait vous faire voir une vue, on pourrait vous présenter une vue!

1130 Donc on va vous situer un peu les éléments du problème.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

1135 Il s'agit de la planche 3-6 du volume 3 du rapport d'impact où est-ce qu'on voit la digue, le projet, la vue en plan de la digue Coulée-Gagnon.

1140 Alors on voit la route ici qui est le chemin du Quai dans la municipalité du Lac-Kénogami, et on voit ici la digue qui est située dans ce secteur-ci de la rive droite, le chemin passe directement sur une section de la digue. De telle sorte que nous, dans notre projet, on doit rehausser le muret d'étanchéité de cette digue-là et rehausser aussi la crête de la digue qui fait en sorte qu'on doit aussi, pour les besoins de la cause, rehausser le niveau de la route sur un certain secteur. Et pour des raisons de géométrie et de route aussi, cette section-ci qui était plus en contrebas doit être rehaussée aussi, pour pas faire un dos d'âne.

1145 Donc notre projet, c'est de faire une route qui est essentiellement presque horizontale. Mais depuis, il y a certaines maisons qui sont particulièrement impactées par ce rehaussement, entre autres le 3752, le 3744, et le projet du ministère de rectifier cette courbe-là, la courbe ici qui est juste comme étant une courbe – excusez!

1150 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bon voilà, c'est ça.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

1155 Ça, c'est un autre projet, mais c'est celui qu'on veut arrimer avec le ministère.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1160 Le ministère des Transports peut-être pourrait venir présenter le dossier. Il y a quelqu'un du ministère des Transports?

**PAR M. DONALD MARTEL:**

1165 Bonjour. Je représente le ministère des Transports pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, et ça inclut aussi une grande partie de la Réserve faunique des Laurentides.

1170 Alors effectivement, comme le promoteur l'a présenté, le chemin du Quai qui est le chemin qui relie anciennement Ville Jonquière à anciennement Ville de Lac-Kénogami est un tronçon de chemin qui est sous la responsabilité du ministère des Transports.

Alors cette portion de chemin-là, on parle d'environ cinq cent vingt mètres (520 m)...

1175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On pourrait peut-être remettre l'acétate!

1180 **PAR M. DONALD MARTEL:**

1180

Alors dans le secteur du rehaussement de la digue, il y a cinq cent vingt et un mètres (521 m) de tracé qui était déjà en projet de réfection pour corriger deux (2) courbes qu'on appelle sous-standard. Nous avons une route en général qui roule à quatre-vingts kilomètres-heure (80 km/h), et dans les deux (2) courbes qui sont dans ce secteur-là, nous sommes obligés

1185

d'afficher pour que les courbes se prennent à cinquante-cinq kilomètres-heure (55 km/h).

Alors compte tenu du projet qui en voie, le ministère pourra faire son projet, avancer le projet dans le temps pour réaliser des travaux sur le cinq cent vingt et un mètres (521 m) de projet.

1190

Alors ce que ça consiste pour nous au ministère, on appelle ça des travaux de terrassement, de structure de chaussée, de revêtement souple.

Il y a une partie de la courbe où il y aura du dynamitage, parce que nous sommes dans le roc, on devra baisser la zone de roc d'environ deux mètres (2 m), il y aura certaines parties qui seront en remblai aux droits de la digue.

1195

Pour ce faire, au niveau des impacts humains, au niveau acquisition, il y a six (6) propriétaires qui sont touchés par le projet, six (6) propriétaires qui auront des parties d'emprise qui seront expropriées et trois (3) pour lesquels les bâtiments seront nécessaires, acquisition de bâtiments.

1200

En gros, ça résume le projet.

1205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1205

Est-ce que des démarches sont déjà entreprises auprès de ces propriétaires?

**PAR M. DONALD MARTEL:**

1210

Pour l'instant, nous sommes en partenariat avec le promoteur, nous avons répondu à la demande, nous avons présenté un avant-projet. Nous avons laissé le promoteur faire les démarches, mais il y a pas encore d'avis d'expropriation, si on veut, ou d'annonce formelle. On est encore à l'étape d'avant-projet.

1215

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Les gens ont été rencontrés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1220

Très bien. Et est-ce que les propositions d'atténuation qui ont été présentées à ces gens sont de nature à répondre à leur interrogation?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1225

Bien, je pense que les gens ont été rencontrés, ils ont compris la problématique, puis ils savent qu'il y a un processus qui s'en vient si le projet va de l'avant, ils savent qu'il y a un processus qui s'en vient d'évaluation.

1230

On commence toujours par ça, un processus d'évaluation, et c'est l'évaluation qui est effectuée par des tiers, on se comprend bien. C'est pas le promoteur du projet qui fait l'évaluation, c'est une firme spécialisée indépendante.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1235

D'accord. Alors complément d'information du côté du ministère des Transports?

**PAR M. DONALD MARTEL:**

1240

Pour l'instant, ça va. On est disponible pour d'autres questions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1245

Très bien. Alors s'il y a des questions sur cet aspect-là, on va les recevoir. Si vous n'êtes pas ici lors des séances qui vont suivre, on vous les acheminera par écrit ou on tentera de vous rejoindre.

**PAR M. DONALD MARTEL:**

1250

Il n'a pas de problème. Je vais être quand même être ici ce soir. Et pour demain, bien, on laissera le numéro de téléphone.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255

C'est bien, merci.

---

**CHARLES-ANTOINE DROLET**

1260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes inscrites au registre? Monsieur Yves Gauthier?

1265 Monsieur Charles-Antoine Drolet!

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

1270 Bonjour.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour.

1275 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

1280 Ma question va porter sur la gestion forestière du bassin de drainage de la rivière Pikauba. Je me posais la question à savoir si la gestion actuelle qu'on y pratique, surtout dans le secteur d'inondation future, si cette gestion-là peut être qualifiée de normale, étant donné la présence de très grande étendue de coupe à blanc, ou est-ce qu'on pratique des coupes préventives en préparation de l'inondation à venir?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1285 D'accord. Ministère des Ressources naturelles, quel genre de coupe d'abord se pratique dans cette zone-là?

Est-ce que vous parlez de l'ensemble du bassin versant pour Pikauba?

1290 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Pikauba et particulièrement la zone qui va être en inondation selon le projet.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1295 Votre question est à l'effet, est-ce qu'il y a une correspondance ou est-ce qu'il y a une planification dans les coupes qui correspond au futur réservoir, au réservoir projeté, s'il y a une adéquation entre les deux (2)?

1300 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Est-ce que cette gestion-là est normale?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1305 Il s'agit de gestion normale, il s'agit pas du tout d'une gestion préventive en fonction du projet.



1310 Quand le projet sera approuvé, à ce moment-là il y aura une démarche qui sera officiellement prise pour faire le déboisement du réservoir au moment où c'est prévu dans l'échéancier du projet.

1315 Et à ce moment-là, c'est tout le processus avec le ministère des Ressources naturelles qui s'enclenche et tout ça, c'est un processus classique.

Actuellement, on parle pas du tout de coupe préventive.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1320 Donc les contrats d'aménagement forestiers, de mémoire, je pense qu'il y avait différentes zones qui se recoupaient, différents CAAF qui se recoupaient dans ce secteur-là, est-ce qu'il y a plusieurs exploitants différents à votre connaissance actuellement qui exploitent la région, le secteur du réservoir projeté?

1325 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Monsieur Rougerie va répondre.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

1330 Monsieur le Commissaire, en fait, il semble y avoir surtout deux (2) utilisateurs, un, c'est la compagnie Louisiana Pacifique et l'autre qui est la Coopérative Laterrière.

1335 Maintenant, j'ai ici un acétate aussi qui est tiré de l'étude sectorielle en foresterie qui a été réalisée dans le cadre de ce projet-là qui montre les aires de coupe dans le plan quinquennal des détenteurs de CAAF pour le secteur.

1340 Et le secteur du réservoir Pikauba, ce qu'on voit ici, donc c'est la rivière Pikauba qu'on voit qui s'étend vers le sud, qui arrive du sud, c'est l'emplacement, les limites du réservoir Pikauba qu'on voit ici en bleu foncé, et les différentes aires qui ont été coupées déjà pendant le déroulement des études, qui sont ici en bordure de la rivière à partir d'un point de traversée sur un ancien barrage, en aval de l'ancien barrage forestier.

1345 Donc ils ont déjà coupé en rive de ce côté-là, et l'hiver dernier, donc l'hiver qui vient de s'écouler, ils ont continué de couper dans les peuplements de résineux de ce côté-là.

Et ils font des coupes d'éclaircies un peu partout à l'intérieur de cette zone-là. Il y a aussi des coupes qui ont été réalisées ici en rive gauche en bordure.

1350 Mais on voit qu'il y a pas de plan spécifique, de coupe à l'intérieur du réservoir et d'ailleurs, les études qu'on a réalisées visent à récupérer spécifiquement à l'intérieur de cette zone-là et dans des peuplements parfois qui ne seraient pas autrement, comment je dirais, récoltés.

1355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question?

1360 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Oui. Au point de vue d'écoulement des eaux, le bassin a été qualifié de torrentiel dans l'étude d'impact, est-ce que le mode de gestion forestière joue un rôle dans ce rythme rapide d'écoulement des eaux du bassin?

1365 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

La réponse, ce serait non. C'est la pente du bassin. On prend, le bassin prend sa source à une élévation de presque neuf cents mètres (900 m) et sur à peu près cent vingt mètres (120 m) tombent de huit cents mètres (800 m).

1370

Donc c'est la pente naturelle du terrain qui fait ça. Il y a quelques bris de pente à l'occasion. Ça, c'en est un exemple ici, un tout petit, puis après ça, encore une fois, les pentes sont très fortes.

1375

Ici, on est à quatre cents mètres (400 m) d'élévation au sud du barrage, on arrive au lac Kénogami à cent soixante mètres (160 m) d'élévation sur trente kilomètres (30 km). Donc encore une fois, on a les pentes très fortes, six mètres (6 m) au kilomètre, c'est assez élevé.

1380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

1385 Oui. Une deuxième question! Dans toute la littérature scientifique portant sur l'original dans son habitat estival, on insiste sur l'importance des marais et des herbiers dans l'alimentation de l'original.

1390 Malgré ce fait-là, dans l'étude d'impact, on qualifie de léger, je pense, l'impact de la disparition de ces herbiers-là dans le bassin de la rivière Pikauba.

Je suis surpris, moi, de voir les conclusions de l'étude d'impact à l'égard de l'original, compte tenu de l'information scientifique qui existe.

1395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Monsieur Arnaud, puis ensuite on va aller du côté des ministères, Faune et Parcs, préparez-vous!

1400 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors nous, on va vous résumer très simplement et très rapidement notre position. Donc monsieur Rougerie va probablement vous montrer un autre acétate, et on a fait une étude quand même assez poussée de cette végétation.

1405

D'autre part, on a pu répertorier aux alentours de la zone du réservoir énormément de zones de nouvelles coupes qui sont finalement des zones qui sont très appréciées par les originaux.

1410

Donc c'est dans cet esprit dans la diversité qui existe dans cette région qu'on ne pense pas que ce soit si néfaste que ça, cette perte de milieux humides qui, par ailleurs, sont des milieux humides relativement, je dirais, ce n'est pas très recherché comme milieux humides.

Alors Jean-François!

1415 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

En fait, je présenterai pas d'acétate, je voudrais juste mentionner que les milieux humides qu'on retrouve ici n'ont pas de caractère d'intérêt en termes d'alimentation ou de couvert pour l'original. En fait, l'original utilise très peu ce tronçon-là et utilise davantage les milieux périphériques qui proviennent d'une mosaïque de coupes forestières réalisées au cours des derniers cent (100) ans qui en fait la richesse d'ailleurs.

1420

Et l'alimentation, il y en a partout à travers le secteur, puis il y a pas d'intérêt marqué pour le secteur du milieu humide. Ce milieu humide, il y a différentes caractéristiques ici entre autres, on parle beaucoup d'aulnaies qui n'ont pas une grande valeur en termes alimentaires, certainement pas pour l'original. Donc il n'y a pas de grand intérêt de ce côté-là.

1425

Ça fait que c'est sûr que je peux aller dans une présentation plus détaillée, mais je pense que comme premier niveau de réponse, l'information qu'on a, la distribution qu'on a rencontrée - autant en période hivernale sur les habitats critiques qu'en condition estivale et automnale, on est retourné faire des inventaires à l'intérieur de cette zone-là - montrent qu'il n'y a pas ou peu d'utilisation de ce secteur-là par l'original.

1430

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1435

Du côté de la Société faune et parcs?

**PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

1440

Le régime alimentaire de l'original est relativement varié, mais principalement à base de feuillus. Lorsque l'original fréquente des milieux aquatiques, c'est principalement pour les plantes aquatiques, les macrophytes qu'il peut y trouver. S'il y a absence de ces plantes-là, l'original ne

fréquentera pas plus particulièrement les milieux humides que les secteurs d'alimentation pourvus de feuillus, de jeunes feuillus.

1445

Donc il y a un lien qu'on peut faire entre la fréquentation de ces zones humides là avec la présence ou l'absence de plantes aquatiques, les macrophytes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1450

D'accord. Et avec le plan de gestion proposé par le promoteur, est-ce que c'est de nature à permettre de reconstituer certains habitats propices pour l'orignal?

**PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

1455

Encore là, l'orignal, au niveau de son habitat à différentes composantes, par exemple, en période estivale, le milieu que l'orignal va fréquenter n'est pas nécessairement le même qu'en période hivernale. L'orignal fréquente effectivement les aires relativement ouvertes où il y a beaucoup de disponibilité de feuillus.

1460

Si c'est le type d'habitat qui pourrait être disponible une fois que le réservoir va être créé, les orignaux vont s'adapter très facilement à leur nouvel environnement.

Dans le contraire, la non-disponibilité de ces aires-là ferait en sorte qu'effectivement, l'animal, les orignaux probablement se déplaceraient jusqu'au moment où ils pourraient retrouver ces éléments-là qui est caractéristique de leur habitat.

1465

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1470

En parlant du déplacement des orignaux, au moment où on se parle, dans le secteur du réservoir, est-ce qu'on est au maximum possible du potentiel?

Est-ce que les orignaux utilisent au maximum le potentiel pour se nourrir?

1475

Parce que si on parle de déplacement d'orignal, ils vont se déplacer vers des endroits où il y a déjà des orignaux qui occupent le territoire, est-ce que c'est une problématique actuellement ou on voit qu'il y a encore de la place pour plus d'orignaux dans le secteur?

**PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

1480

J'ai pas l'élément de réponse à vous fournir à ce sujet-là. Mon confrère de Québec serait peut-être en mesure de le faire, compte tenu que je dispose pas des données de densité dans ce secteur-là. J'ai pas de connaissance détaillée du secteur.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1485

Je pense que ce serait intéressant de poser la question à la Sépaq, parce que on a des densités, lors de l'analyse de recevabilité, eux ont indiqué que dans la zone du réservoir Pikauba,

ils calculaient une densité à quatre point cinq (4,5) individus par kilomètre carré. Ce qui est nettement supérieur au deux point quatre (2,4) évalué sur l'ensemble de la réserve faunique.

1490

Donc ce serait peut-être bon de poser la question à la Sépaq.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1495

Vous m'avez enlevé les mots de la bouche!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1500

Alors ils vont être ici ce soir, je crois, ils seront disponibles sur cet aspect-là. Alors ce soir, il y a un spécial faune justement, alors on pourra compléter l'information.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1505

Il y avait une chose aussi que je pourrais compléter. C'est que le promoteur, lors de l'analyse de recevabilité, devait nous déposer une analyse qu'il a faite d'entrevues avec les guides de chasse. Je sais pas où c'en est, mais ça serait peut-être intéressant si l'information est disponible, de pouvoir l'avoir pour les fins de l'audience.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1510

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1515

Oui, vous voulez une présentation ce soir là-dessus?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1520

Oui. Ce soir, on va attendre que les experts soient là, puis on reprendra avec ça.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

D'accord.

1525

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Également les gens du Conseil de la Nation huronne-wendat qui ont une connaissance du terrain seront ici ce soir, alors on va en profiter de cette convergence-là des gens.

1530

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

1535 Juste un complément d'information concernant l'affirmation que monsieur Rougerie a faite à l'effet que les originaux n'ont pas d'intérêt marqué pour les aulnaies dans la région. Est-ce que ça origine d'observations qui ont été faites par le promoteur ou si c'est simplement des conclusions à partir de la littérature existante?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1540 Vous avez bien compris la question?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

1545 Je crois que oui, madame la Présidente. En fait, c'est la réalité écologique. L'original ne mange pas l'aulne.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

OK. Donc c'est pas des observations que vous avez faites sur le territoire?

1550 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

On a fait des observations sur le territoire, tel que je le mentionnais, on a fait des inventaires à plusieurs saisons différentes, et on tient compte aussi des indices de brouet donc de consommation sur les différentes espèces qui sont présentes.

1555 C'est ce qui nous permet de dire ou de préciser qu'il y a pas d'utilisation ou peu d'utilisation qui est faite du secteur du milieu humide, parce qu'il n'y a pas d'indice de l'utilisation à des fins d'alimentation.

1560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

1565 Merci.

1570 

---

**GILLES GIRARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1575 Est-ce que monsieur Gilles Girard est ici? Bonjour.

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Bonjour. Je suis riverain sur la rivière Chicoutimi, je suis né à l'endroit où je demeure, et j'ai siégé à la municipalité de Laterrière de 84 à 90 en tant qu'échevin.

1580

J'ai vu revenir plusieurs fois le dossier de la gestion des eaux du lac Kénogami devant nous et aujourd'hui, on nous présente un plan qui lève plusieurs interrogations.

1585

Le premier que je vous poserais, messieurs, c'est: combien en pourcentage représente le niveau du réservoir Pikauba lorsque vous le gardez à son niveau optimal, selon vous, en pourcentage?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1590

Alors pour bien comprendre votre question, là, vous nous parlez de Pikauba avec le plan de gestion qui est proposé, vous voulez savoir par rapport à Pikauba exactement?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1595

Combien on veut le tenir, à quel niveau, en pourcentage, rempli en tout temps.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1600

D'accord. Alors en comparant par rapport au volume, volume moyen versus volume maximal?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1605

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On a compris la question.

1610

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Je peux ajouter une réflexion! On m'a parlé de cinquante pour cent (50 %), soixante pour cent (60 %), soixante-dix pour cent (70 %), ces notions-là, pour moi, veulent dire quelque chose, là. Moi, le cubage m'intéresse pas.

1615

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Qu'est-ce qui vous intéresse pas?

1620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le cubage. Mais en tout cas, on peut donner les deux (2) chiffres, là, le volume relié en pourcentage.

1625 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va dire que ça, c'est le Pikauba. On a un niveau, un premier niveau qui est quatre cents virgule cinq (400,5 m), on a un deuxième niveau qui est quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m). Ça, c'est le niveau d'exploitation normale, OK. Ça, ça représente soixante dix-huit hectomètres cubes (78 hm<sup>3</sup>), je vais avoir les pourcentages tout de suite, vous inquiétez pas!

1630 Ça, c'est soixante dix-huit hectomètres cubes (78 hm<sup>3</sup>). Ensuite, on a le niveau de la crue 96 qui est quatre cent vingt-quatre virgule quatre (424,4 m), puis on a le niveau du réservoir pour la CMP qui est quatre cent vingt-six virgule cinq (426,5 m).

1635 Alors on va faire dans l'autre sens! Tout ça, c'est deux cent soixante-douze hectomètres cubes (272 hm<sup>3</sup>). Puis si je prends la double hachure, on l'a vu hier, c'est cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm<sup>3</sup>).

1640 Alors est-ce que vous voulez savoir c'est quoi le pourcentage ici?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Oui.

1645

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK. Alors soixante dix-huit (78 hm<sup>3</sup>) sur deux cent soixante-douze (272 hm<sup>3</sup>), ça fait combien s'il vous plaît? Vingt-huit point six pour cent (28,6 %). Donc ici.

1650

Ensuite, vous voulez savoir ce pourcentage-là?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Oui.

1655

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1660 Cent trente-sept (137 hm<sup>3</sup>) sur deux cent soixante-douze (272 hm<sup>3</sup>), cinquante pour cent (50 %).

Puis deux cent soixante-douze (272 hm<sup>3</sup>), ça fait cent pour cent (100 %).



**PAR M. GILLES GIRARD:**

1665

OK. Donc vous pouvez dire qu'en tout temps, vous le maintenez à vingt-huit point six (28,6 %) ?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1670

C'est ça.

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1675

De remplissage.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1680

C'est ça. Qui est finalement ce qu'on appelle notre marge de manœuvre pour la gestion.

Marge de manœuvre pour la gestion normale, et marge de manœuvre pour la gestion des crues. Et la répercussion de cette marge de manœuvre, c'est que ça nous permet de baisser la fréquence des alertes sur la rivière aux Sables et Chicoutimi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1685

Ça vous va ?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1690

Oui ça me va, parce que je croyais qu'ils la maintenaient en tout temps à cinquante pour cent (50 %). Donc c'est ce qu'on avait dit, selon moi c'était trop haut. Vingt-huit (28 %), oui, on pourrait y aller à quinze pour cent (15 %) peut-être, en tout cas!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1695

On va vous entendre en deuxième partie.

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1700

La deuxième question, c'est qu'on nous dit que, bon bien, ça contrôle juste vingt-cinq pour cent (25 %) peut-être du volume total. Moi, dans les soixante (60) années que je suis demeuré là, j'en ai vu passé de l'eau, puis j'en ai vu des inondations, puis elles étaient pas loin de celle qu'on avait vécue en 96. Je peux vous dire ça, là. Je vous apprend peut-être quelque chose, mais c'est ça. Ça passait!

1705

Et je demande une chose, il a pas été question d'avoir trois (3) barrages, un sur Cyriac, un autre sur la rivière aux Écorces pour contrôler un plus grand débit possiblement ?

1710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors votre question, on pourra peut-être la diviser en deux (2) parties...

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1715 Est-ce qu'il y a d'autres scénarios!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1720 Oui, est-ce qu'il y a d'autres scénarios, et on va revenir aussi sur comment le scénario qui est proposé peut répondre aux crues, jusqu'à quelle mesure il peut répondre aux crues que vous avez pu observer, vous, au cours de votre vie.

1725 Alors avec des courbes qui nous permettent de situer vraiment, justement on va reprendre ça en pourcentage, ça représenterait quoi par rapport à ce qu'on a vu dans le passé, et quelle est la marge de travail qui serait permise avec le projet?

Ça vous va comme question?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1730 Oui, parfait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735 D'accord. Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1740 Alors je vais reformuler les deux (2) questions. Il y a une première question qui m'interpelle, c'est la notion de trois (3) réservoirs, donc qu'est-ce qui a été fait au niveau des rivières. Donc ça, ça m'a l'air d'être la première question.

1745 La deuxième question, c'est en quoi le projet d'aujourd'hui, non seulement permet de gérer une crue comme celle de 96, mais les événements historiques qu'on a connus dans le passé. C'est un peu ça la question!

1750 Je voulais juste vous dire qu'on a une liste sur toutes les études qui ont été menées, et vous voyez qu'il y a des réservoirs qui ont été prévus sur la rivière aux Écorces et même des réservoirs qui ont été prévus sur la rivière Cyriac.

Je veux pas m'étendre trop là-dessus, parce que c'est des études très préliminaires qui ont été faites il y a déjà pas mal de temps, mais ce que je peux vous dire, c'est que les trois (3) réservoirs, ça a un impact majeur environnemental comparé à un réservoir.

1755 Et la deuxième raison que je veux mentionner, qui m'apparaît très importante, c'est que des trois (3) rivières, c'est quand même la rivière Pikauba qui est la moins utilisée pour les activités humaines on va dire.

1760 Alors le fait d'avoir choisi le réservoir Pikauba là où il est situé, en plus que c'est un emplacement de choix pour faire un réservoir, parce que ça permet de contenir, il y a une gorge, donc ça permet de contenir quand même pas mal d'eau sans trop de superficie, c'est le choix environnemental qui s'imposait logiquement, OK! Ça, c'était la partie des études.

1765 Très rapidement, vous rappeler que dans l'étude d'impact au volume numéro 1, à la page 1.4 ou 1.5 je sais plus laquelle, vous allez retrouver ce tableau qui sont les trois solutions qui ont été étudiées plus en détail. Une solution A qui n'avait pas de réservoir, une solution B qui avait le réservoir Pikauba et une solution C qui avait un réservoir sur Pikauba et aux Écorces.

1770 Ça, c'est finalement les trois (3) solutions qui ont été étudiées et qui ont permis au gouvernement de prendre une décision.

Très rapidement vous dire que la solution A n'est pas recevable, parce qu'au niveau de la sécurité, on est à des débits de sortie sur les rivières qui sont complètement prohibitifs.

1775 La solution B est la solution la plus acceptable, je vais vous dire pourquoi.

Et la solution C a été aussi une solution qui était acceptable, mais qui avait deux (2) barrages, un barrage sur la rivière aux Écorces et un barrage sur la rivière Pikauba.

1780 Vous voyez que dans les deux (2) solutions B et C, il y a une différence au niveau du seuil. Dans la B, il y a un seuil sur la rivière aux Sables alors que les deux (2) barrages faisaient qu'il y avait pas nécessité de faire de seuil dans les rivières.

1785 Finalement, on a choisi la solution B, elle a été choisie pour deux (2) raisons fondamentales! Première raison, elle rencontre le critère de sécurité. C'était le but du projet, donc on rencontre le critère de sécurité. Deuxième raison, c'est une solution de moindre impact environnemental et puis en général, l'économique suit, donc c'est une solution qui est moins chère que l'autre. Et voilà la raison pour laquelle elle a été choisie.

1790 Je pourrais demander à monsieur s'il était là hier, est-ce que vous étiez là hier?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1795 Oui, j'étais là hier soir, oui.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Pour répondre à votre deuxième question, j'aurais tendance à vous ramener au petit schéma que j'ai présenté hier...

1800

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourriez peut-être le représenter!

1805

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien c'est-à-dire, je pense que dans la mesure où on gère la crue 96 sans dommage, à travers ça, c'est un peu la démonstration que Pikauba va permettre de gérer toutes les autres crues qui sont moindres. Donc c'est ça, mais je peux le représenter rapidement.

1810

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît. Lorsque cette présentation a été faite hier, est-ce que ça a répondu à vos interrogations?

1815

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Non, pas toutes, non.

1820

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1825

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Dans l'ensemble, les choses qui répondent pas à mes questions, c'est que lorsque ça a eu lieu où on a perdu le contrôle de tout, et je me demande aussi - bien, peut-être que je poserai une autre question à ce sujet-là!

1830

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous craignez au plan de la sécurité que l'ouvrage ne permette pas une réaction suffisamment rapide...

1835

**PAR M. GILLES GIRARD:**

Ah oui, et est-ce qu'on a été capable de mesurer vraiment ce qui s'est passé au niveau des débits d'eau qui nous sont tombés sur le dos!

1840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Je pense que le ministère de l'Environnement aussi aura de l'information complémentaire.

1845 **PAR M. GILLES GIRARD:**

C'est une évaluation plus ou moins précise, je pense. On a perdu de l'eau en quelque part.

1850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on y va.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1855

Madame la Présidente, je voudrais pas me substituer au Centre d'expertise, je pense que j'essaie de vulgariser la problématique, puis je voudrais laisser à ma collègue du Centre d'expertise peut-être de se prononcer sur les préoccupations de monsieur, et je pense que nous avons des gestionnaires de calibre qui sont là pour justement témoigner devant cette Commission.

1860

Je veux juste simplement rappeler au niveau des principes, sans rentrer trop dans le détail de la gestion prévisionnelle, que les chiffres que nous avons mis là sont des chiffres quand même qui viennent des mesures qui ont faites en 96. Et si vous voulez, hier j'ai aussi présenté une chronologie de la crue, donc c'est des chiffres quand même qui font partie de la réalité.

1865

On doit démontrer que l'ensemble des trois (3) composantes, c'est-à-dire le débit sortant du lac Kénogami, le rehaussement du lac Kénogami, et le réservoir Pikauba constituent la solution pour permettre à une crue comme celle de 96 de passer.

1870

Alors oui c'est vrai, vous avez raison, il y a peut-être une légère imprécision dans mon quatre cents hectomètres cubes (400 hm<sup>3</sup>), mais définitivement, je pense qu'on pourrait retrouver exactement toute la chronologie et on pourrait, avec les deux (2) autres acétates que je vous ai présentés hier, tous les chiffres qu'on vous présente sont des chiffres réels. On a recréé la réalité de ce qui s'est passé.

1875

Donc ça, c'est, si vous voulez, le schéma on va dire qui, ce que je cherche à montrer par là, c'est que la solution du réservoir Pikauba, c'est la solution pour aller chercher l'excédent qu'on peut pas évacuer.

1880

Et finalement, qu'est-ce qu'il fait, le réservoir Pikauba? Il lamine dans le temps – laminer, ça veut dire, c'est faire passer une partie de la crue plus tard dans le temps – donc c'est ça son rôle. Le réservoir Pikauba a tendance à arrêter une partie de la crue pour pouvoir toute l'évacuer et pouvoir utiliser la hauteur du lac Kénogami qui a été supérieur.

1885

Alors ça, c'est un schéma. Maintenant, il y a toute la démonstration avec les vrais chiffres qui ont été donc reconstitués de la crue 96.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1890

Je vous remercie. Qu'est-ce qui s'est produit exactement, là, on se souvient tous, lorsque la crue survient en juillet, on s'aperçoit par exemple que l'eau commence à passer par-dessus les crêtes de barrage, que même l'eau se fraie un chemin à l'extérieur et coule essentiellement, il y a plus une goutte d'eau qui passe dans les vannes parce que ça contourne le barrage, alors de quelle façon vous avez été en mesure de reconstituer, un, les débits, et deux, le volume total d'eau pour arriver à l'estimé de quatre cents hectomètres cubes (400 hm<sup>3</sup>)?

1895

Est-ce que ces données de reconstitution, est-ce qu'elles sont très fiables? Monsieur Girard semble manifester des inquiétudes à ce sujet, si j'ai bien compris votre question, monsieur Girard! Vous semblez dire qu'on aurait peut-être pas comptabilisé toute l'eau, vous voulez vous en assurer, si je comprends bien!

1900

Alors du côté du ministère s'il vous plaît.

1905

**PAR M. YVES ROCHON:**

Je vais demander à madame Lafleur de répondre.

1910

Juste avant, il faut bien aussi préciser qu'il y a déjà eu un recours collectif à ce niveau-là, on s'en tient vraiment à la question hydrologique au niveau de l'audience, compte tenu que ça a été une cause devant les tribunaux.

Je vais demander à madame Lafleur de répondre à cet aspect-là de la question.

1915

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Concernant toutes les données pour reconstituer la crue de juillet 96, c'est-à-dire les volumes, les débits, les apports, à mon avis il y a beaucoup d'experts qui se sont penchés sur la question. On avait des stations hydrométriques en fonction au ministère, il y avait aussi des stations météorologiques, et je crois qu'il y a peut-être quelques imprécisions, peut-être, mais c'est très négligeable.

1920

Je pense que les données qu'on a de reconstitution de la crue de juillet 96 sont tout de même assez précises.

1925

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Est-ce que vous avez tenté deux (2) approches, une approche météorologique et aussi une approche par le canal de crue suite aux traces que l'eau a laissées?

1930

Est-ce que vous avez tenté de recouper les données?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

1935

Je suis pas certaine que je saisis votre question. Je sais que le Rapport Nicolet a travaillé beaucoup sur cette question-là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1940

C'est ça, parce que si on connaît bien la précipitation et sur l'étendue du territoire, bien là, on peut estimer en un certain laps de temps en fonction de la rétention quel volume d'eau est précipité, est ruisselé.

1945

Il y a également aussi, on peut tenter en examinant l'endroit où a passé l'eau, de tenter, aux endroits où on a des seuils, d'estimer un tant soit peu le débit. C'est pour ça que je me demandais si vous aviez tenté différentes approches.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1950

Je pourrais demander à monsieur Richard Turcotte de peut-être apporter un complément à la réponse qui a été donnée.

**PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

1955

En supplément des mesures qui ont été prises dans le cadre de la Commission Nicolet, il y a eu d'abord l'utilisation de modèle hydrologique, donc un modèle qui simule le comportement du bassin versant et qui a été alimenté par la pluie qui est tombée pendant l'événement.

1960

Donc ce modèle-là a donné des résultats qui sont du même ordre de grandeur que ce qui a été reconstitué, donc une confirmation si on veut ou une validation par la météo des observations.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1965

Est-ce que ça répond à votre question?

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1970

Non, parce qu'il me semble qu'on l'a vécu, lorsque j'étais au conseil municipal de Laterrière, on nous jurait qu'on avait le contrôle vertical et horizontal et une gestion optimale, et c'était pas le cas, là. Les instruments de mesure sont complètement déficients, là, c'est pas ça, pas du tout.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1975

Alors la réponse qui a été fournie par rapport justement le Centre d'expertise...

**PAR M. GILLES GIRARD:**

1980

C'est parce que fatalement, il manque, écoutez, ça a tombé assez raide, là, merci, puis pas tous les instruments ont mesuré tout ce qui s'est passé vraiment, là. Il y a beaucoup d'eau qui a descendu qu'on sait même pas qu'elle a passé, là. C'est ça, là.

1985

Si vous aviez votre système de gestion tel que vous vouliez l'implanter encore plus tard, puis qui aurait dû être implanté en 96 dès que ça s'est passé, bien là, je pourrais dire, on a des moyens de mesures qui sont modernes. Mais là, on dit, bon bien, on va vous mettre un système de gestion optimale, mais le système de gestion optimale, on nous le promet depuis 84. Vous savez, on est en 2003!

1990

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors c'est votre opinion, là, on va vous entendre en deuxième partie. Merci.

1995

Alors on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes! Je rappelle que le registre est ouvert.

2000

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

---



**REPRISE DE LA SÉANCE  
JOS THOMAS**

2005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous reprenons avec monsieur Jos Thomas, est-ce que monsieur Thomas est ici? Si vous voulez bien vous approcher.

2010 Le ministère de l'Environnement, vous avez de l'information à fournir?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2015 Oui. En fait, c'était pour un peu répondre à l'invitation que monsieur Arnaud nous lançait de peut-être ajouter un complément d'information par rapport à la gestion des ouvrages.

2020 Je pense qu'on aimerait ça, je pense que ça serait important de mentionner quelques informations, parce que la notion de marge de manœuvre, c'est un peu complexe, puis ça vaut la peine de vraiment s'attarder à la question, d'autant plus que la façon dont le Pikauba va être géré, va influencer beaucoup la façon dont les débits vont être rejetés dans les rivières.

Alors je vais demander à madame Lafleur de peut-être nous expliquer davantage cette problématique-là.

2025 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, très bien.

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

2030 Alors c'est ça, au Centre d'expertise hydrique, on s'est penché sur la question de la cote d'exploitation du Pikauba, puis c'est ça, on comprend qu'au quotidien, le niveau, le Pikauba va être maintenu à son niveau normal d'exploitation.

2035 Puis pour des crues normales, il est pas proposé de dépasser cette cote-là, pour pas empiéter sur le restant du volume qui est nécessaire pour la gestion des crues extrêmes.

2040 Alors ce qu'on comprend, c'est que pour des crues normales, Pikauba sera pas utilisé ou va être utilisé avec précaution. Alors c'est ça, on se questionne si c'est vraiment - si on serait pas mieux de se garder une plus grande marge de manœuvre au réservoir Pikauba.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2045 D'ailleurs, si j'ai bien compris, c'est vous qui allez être les opérateurs du Pikauba lorsqu'il sera fait?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Ah, ça, j'en ai aucune idée. Je pense pas qu'il y ait rien de décidé par rapport aux futurs gestionnaires des ouvrages.

2050

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc vous n'avez manifesté aucune position jusqu'à maintenant concernant les ouvrages projetés?

2055

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Bien, on a analysé, dans le cadre de l'analyse de recevabilité, mais pas en tant que futur gestionnaire.

2060

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc pour vous, ce ne sont pas dans vos paramètres pour l'instant.

2065

Pour ce qui est des niveaux d'exploitation, actuellement par exemple, sur le lac Kénogami, je sais pas, l'an passé ou il y a deux (2) ans ou trois (3) ans, est-ce que vous avez fait du relâchage préventif en prévision de précipitation importante jusqu'à maintenant?

2070

Est-ce que vous avez abaissé de manière préventive, disons dans les cinq (5) dernières années, le réservoir Kénogami?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Bon, on utilise un système de prévision pour évaluer les apports à l'avance, puis les prévisions nous ont surtout permis de réagir à temps aux apports.

2075

Parce qu'étant donné certains délais, lorsqu'on est capable d'évaluer les apports futurs, bon, si on a des opérations importantes, par exemple, de passer au seuil mineur, tous les délais font en sorte qu'on réagit à peu près à temps, surtout que les données souvent prennent un certain temps – les apports, ça prend un certain temps avant qu'on puisse les confirmer.

2080

Alors pour pas augmenter inutilement les débits sortants, c'est ça, ça l'amène certains délais.

2085

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Concrètement, avez-vous fait du relâchage préventif à une date précise?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

2090

Pas préventif, non, à temps. On suit, présentement on suit les apports. Mais c'est les prévisions qui nous permettent de suivre les apports efficacement.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2095

Jusqu'à maintenant, est-ce que vous faites de la corrélation entre les prévisions et ce que vous relâchez effectivement, est-ce la marge de manœuvre, est-ce qu'il y a une marge d'incertitude, une marge d'erreur par rapport à ce que vous aviez prévue et ce que vous auriez dû relâcher, est-ce qu'il y a une différence entre la prévision et ce qui s'est effectivement produit?

2100

Par exemple, est-ce que c'est fréquent qu'il y a un écart type majeur relié au volume de précipitations en ce que vous prévoyez qui se passe effectivement?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

2105

Sur cette question-là, je pense que je vous inviterais à poser la question à Richard Turcotte qui fait les prévisions chez nous.

**PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

2110

Est-ce que vous pourriez me repréciser ça?

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2115

Oui c'est ça, disons, est-ce que vous avez tenu, étant donné que vous êtes l'opérateur du Kénogami, est-ce que vous avez fait des vérifications disons dans les dernières années entre, vous faites un peu de gestion préventive, est-ce que vous faites de la prévision en fonction des précipitations prévues?

2120

Parce qu'il y a différents éléments, il y a les précipitations en cours qui vous permettent d'estimer en fonction du temps de réponse et du bassin des quantités d'eau qui vont arriver dans le Kénogami, il y a également les prévisions météorologiques d'Environnement Canada qui à ce moment-là peuvent vous pousser à ouvrir un peu le Kénogami de façon préventive ou ça peut-être préventif mais gestion courante, si j'ai bien compris.

2125

Jusqu'à maintenant, c'est quoi la marge d'erreur entre ce que vous aviez prévu, disons, je sais pas, vingt-quatre-quarante-huit (24-48) heures, et ce qui se produit effectivement, exemple, en termes de débits entrant dans le Kénogami, est-ce que c'est une grosse marge d'erreur ou vous faites toujours dans le mille à un (1 %) ou deux pour cent (2 %)?

2130

**PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

2135 Cette marge d'erreur là dépend beaucoup de l'horizon dans le futur pour lequel on fait la prévision. Vous avez parlé de vingt-quatre-quarante-huit (24-48) heures, effectivement c'est très important.

L'erreur est plus grande à mesure où on avance dans le temps.

2140 Lorsqu'on fait des prévisions à court terme, disons douze (12) heures, on a une assez bonne corrélation, une assez bonne relation entre ce qui est prévu et ce qui est observé. C'est normal que ce soit comme ça, parce qu'on connaît la pluie qui est déjà tombée, cette pluie-là se transporte sur le bassin par les rivières, par les cours d'eau, par les lacs, et on peut donc l'estimer assez bien ce qui va se présenter au lac.

2145 Alors quand on utilise des prévisions qui sont à court terme comme ça, un horizon d'environ douze (12) heures, ça permet de pouvoir prendre des décisions éclairées sur ce qui s'en vient.

2150 Mais lorsqu'on ajoute, comme le disait ma collègue Julie Lafleur, l'ensemble des délais, d'abord le délai pour acquérir les données, la connaissance du bassin, les délais pour prendre les décisions de gestion, le fait donc de bien connaître les prévisions, ce qui s'en vient dans douze (12) heures, ça nous permet de réagir à temps, de bien suivre les apports et donc de faire une gestion qui est à temps du réservoir.

2155 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc si j'ai bien compris, actuellement vous gérez, le paramètre, c'est principalement douze (12) heures, vous gérez peu en fonction de vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures?

2160 **PAR M. RICHARD TURCOTTE:**

2165 C'est que dans les règles de gestion qui existent actuellement qui sont connues, qui ont été discutées avec le comité, les règles de gestion qui s'appliquent sont des règles sur les observations des apports, c'est-à-dire la connaissance de ce qui est réellement sur le bassin.

Et l'utilisation des prévisions dans cette perspective-là, c'est pour être prêt s'il arrive un événement majeur, c'est pour connaître ce qui s'en vient à douze (12) heures mais aussi des connaissances moins précises à vingt-quatre (24) heures, quarante-huit (48) heures, soixante-douze (72) heures, donc une information plus floue, mais une information quand même.

2170 Donc malgré ça, les décisions de gestion se prennent sur les observations, une estimation des observations qui s'en viennent dans les prochaines heures.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2175

Je vous remercie.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2180

Peut-être rajouter pour conclure, donc comme vous pouvez le voir, il est quand même important, la population observe un élément, c'est qu'après 96, le Centre d'expertise a réformé beaucoup sa façon de gérer et a déjà commencé à intégrer des éléments qui sont mentionnés dans l'étude d'impact, la révision prévisionnelle, tout ça, le poste de prévisionniste qui est un nouvel emploi.

2185

Il y a beaucoup d'éléments qui se sont déjà rajoutés, déjà greffés au Centre d'expertise pour pouvoir améliorer le processus de gestion.

Je pense que c'est un élément peut-être important à souligner pour la population.

2190

En conclusion aussi, par rapport à la problématique de marge de manœuvre, la capacité de gestion, les gens peuvent s'interroger pourquoi en haut de quatre cent dix-sept (417 m), ce volume n'est pas utilisé ou on dit on qu'on peut pas l'utiliser, c'est un peu le principe de bas de laine, si je pourrais dire. C'est que c'est un volume qu'on doit toujours laisser, ce qu'on comprend, c'est qu'il faut toujours le laisser disponible au cas où une CMP peut arriver.

2195

Donc c'est pour ça qu'on dit, si on voit des apports, on peut toujours être comme, il y a une crue qui arrive, puis la grosse crue qui pourrait arriver après, donc on est toujours, quand on est à la limite, on se dit toujours, bien là, il faut baisser notre réservoir, il faut pas dépasser le quatre cent dix-sept (417 m), parce que si jamais c'est la CMP qui suit, bien, il faut qu'on l'ait, notre volume disponible.

2200

Donc c'est pour ça qu'il faut faire attention quand on dit qu'on gère à cinquante pour cent (50 %), puis qu'il y a vingt-cinq pour cent (25 %) de disponible. Le vingt-cinq (25 %) est là, mais il est là juste pour nous prémunir contre un événement extrême, puis il doit être conservé. C'est pour ça qu'en diminuant le quatre cent dix-sept (417 m), on peut comprendre qu'on améliore ce que l'expertise nous apporte comme information, c'est qu'on se donne une nouvelle marge de manœuvre pour pouvoir aller chercher les crues de moindre ampleur.

2205

Donc ça, c'est un élément. Puis je pense que ça améliore l'efficacité des infrastructures pour les gens des rivières, parce qu'ils ont pas à avoir le contre-coup des variations de débits. Parce que si on regarde une gestion de crue avec les deux (2) réservoirs stabilisés assez haut, ce qui arrive, c'est que toute l'eau qui tombe, bien, elle se ramasse dans les rivières très rapidement. C'est facile à voir.

2210

2215

Plus on limite notre espace dans nos réservoirs, plus de l'eau qui tombe sur notre bassin, on est obligé de l'évacuer. Donc c'est une constatation qui est importante que les citoyens voient, c'est pas quelque chose, c'est pas la catastrophe, je veux pas dire qu'on va retrouver une

2220 catastrophe, mais c'est un élément, je pense, qui est important de comprendre du projet. C'est qu'au niveau des deux (2) rivières, il va y avoir une variation de débit plus élevée.

Donc c'est peut-être aussi un élément qui je pense peut informer les gens des rivières, que ce soit important qu'ils comprennent cette information-là.

2225 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Êtes-vous en train de me dire que le Centre d'expertise hydrique n'est pas à l'aise actuellement avec le niveau de quatre cent dix-sept point sept (417,7 m) et souhaiterait un niveau maximal normal qui serait plus bas, est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

2230

**PAR M. YVES ROCHON:**

Bien actuellement, je pense qu'on est peut-être plus à l'étape – on n'est pas vraiment à l'étape où ce qu'on peut fixer le niveau.

2235

Ce qu'on peut vous dire, c'est que selon les informations qu'on a, puis ça, l'analyse environnementale, on va creuser cette question-là, mais actuellement, on a ce genre de préoccupation là, à l'effet de se donner un niveau moins élevé au niveau du Pikauba qui permettrait d'aller se donner plus de marge de manœuvre pour les crues de moindre ampleur.

2240

Ça l'a par contre, il faut bien comprendre, c'est parce que la marge de manœuvre joue sur les deux (2) bords. Moins on a d'eau dans le Pikauba, il faut bien comprendre que moins on a d'eau pour stabiliser Kénogami. Il y a comme un compromis qu'il faut faire, puis nous, au niveau de l'analyse environnementale, compte tenu aussi que c'est un milieu qui contient des zones humides, des milieux humides d'importance, à notre niveau, mais ça, on pourra revenir sur ce point-là, je pense que c'est un enjeu pour nous assez fondamental dans le dossier, de trouver la bonne cote de gestion pour le Pikauba.

2245

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2250

J'aurais une autre petite question. Est-ce que vous avez des personnes présentes ici qui sont très familières avec les notions des débits écologiques, des débits réservés écologiques, qui sont sur place ici?

2255 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, nous, normalement, dans nos dossiers, on a à gérer ce genre de préoccupation là. Vous pouvez poser la question, si on n'est pas capable d'y répondre, il y a les gens de la Faune aussi qui peuvent y répondre; sinon, je peux prendre la question en différé.

2260

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Bien, on pourra y revenir potentiellement ce soir, je vais laisser la parole à monsieur ici.  
Je vais vous laisser aller.

2265

**PAR M. JOS THOMAS:**

Bonjour madame la Présidente.

2270

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour.

**PAR M. JOS THOMAS:**

2275

Je suis résident du lac Kénogami depuis une quinzaine d'années. La question que je me pose, c'est qu'auparavant, les débits en dehors de la période estivale étaient de soixante-huit mètres cubes seconde ( $68 \text{ m}^3/\text{s}$ ), puis depuis environ un an et demi-deux ( $1 \frac{1}{2}$ -2) ans, il a monté à soixante-dix-neuf ( $79 \text{ m}^3/\text{s}$ ). Je vois pas pourquoi que la compagnie productrice a eu ce cadeau-là de onze mètres cubes seconde ( $11 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

2280

J'aimerais avoir la réponse, pourquoi onze mètres cubes seconde ( $11 \text{ m}^3/\text{s}$ )?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2285

Est-ce qu'on a de l'information, qui a cette information? Qui est plus en mesure de répondre à la question?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2290

On va prendre la question, puis on va vous revenir là-dessus avec la réponse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2295

Dans la séance ou ce soir?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

2300

Peut-être ce soir, oui.

**PAR M. PAUL RUEL:**

J'aurais un élément de réponse, si vous voulez.

2305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

2310 **PAR M. PAUL RUEL:**

Monsieur s'interroge du fait que depuis 96, le maximum turbinable pour l'électricité était à soixante-huit mètres cubes (68 m<sup>3</sup>/s), OK, puis en septembre 2001, le ministère de l'Environnement ou division hydraulique a fait une présentation au Comité provisoire en expliquant la gestion qui était appliquée au bassin versant, puis ils ont informé les membres que le maximum turbinable était de soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s).

Ça fait que la population était surprise d'apprendre ça, parce qu'il y a pas eu de discussion comme telle au niveau du comité sur cette modification-là du maximum turbinable, OK.

2320

Ça fait que c'est bien évident que quand le plan de gestion estivale est terminé, qui est à la Fête du travail actuellement, ce que la population veut prolonger, c'est que les compagnies, au lieu d'ouvrir les pelles à soixante-huit mètres cubes (68 m<sup>3</sup>/s) comme auparavant les ouvrent maintenant à soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s). Donc ça accentue la chute du lac Kénogami, si on veut, le niveau actuel qui baisse plus rapidement, puis ce qui fait en sorte que les gens qui sont riverains utilisateurs qui vivent là se sentent lésés par cette modification-là.

2325

Au niveau du ministère des Richesses naturelles, il y a sûrement eu des ententes avec les compagnies pour faire cette modification-là, puis quand les gens demandent d'atténuer ou de diminuer les sorties en bas de quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), on nous dit, écoutez, c'est pas possible, il y a des contrats qui nous lient.

2330

Mais quand c'est le temps d'augmenter les sorties, il semblerait que le contrat puisse se modifier ou on sait pas, c'est dans ce sens-là que les gens s'interrogent.

2335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on va demander, tant du côté du ministère des Ressources naturelles, de faire des vérifications, que d'Environnement, puis on va tenter de répondre à votre question dans le cadre de l'audience publique. Monsieur Arnaud.

2340

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On a un élément de réponse.

2345

**PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

Monsieur Ruel du Comité provisoire nous demande s'il y a eu d'autres ententes concernant les débits turbinables par les entreprises. Au ministère des Ressources naturelles,



2350 aucune entente n'a été conclue avec les entreprises depuis l'échéance des contrats, donc on est en négociation, il y a pas eu d'autres ententes.

**PAR M. PAUL RUEL:**

2355 Nous, ce qu'on sait, c'est que la compagnie Elkem Métal a refait sa turbine, puis elle a augmenté sa capacité de turbinage, donc ils ont besoin d'un surplus d'eau pour pouvoir maximiser, si on veut, la profitabilité de l'organisation.

2360 Donc si je comprends bien, ça veut dire que c'est une décision qui s'est prise entre la division hydraulique du gouvernement puis la compagnie Elkem Métal, si le ministère des Richesses naturelles a pas eu à intervenir dans ça à ce moment-là. C'est de même qu'on pourrait le comprendre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2365 Alors il y aurait eu un certificat d'autorisation qui aurait été émis pour possiblement, en tout cas je vous demanderais quand même de vérifier, là.

**PAR M. PAUL RUEL:**

2370 C'est un élément que les gens s'interrogent sur ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2375 C'est bien. Oui, on va vous redonner la parole.

**PAR M. JOS THOMAS:**

2380 Il faut se rappeler que dix mètres cubes seconde ( $10 \text{ m}^3/\text{s}$ ) pendant vingt-quatre (24) heures, c'est un pouce d'eau de moins dans le lac. Bien, si vous comptez ça par trente (30) jours, c'est trente pouces (30 po) de moins, donc c'est très important.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2385 C'est bien. Alors on va s'assurer qu'on a toute cette information-là.

**PAR M. JOS THOMAS:**

2390 Deuxième question, c'est concernant la cote cent quinze (115 pi). Sur nos plans, nous autres, lorsqu'on a acheté nos terrains, la cote est de cent quinze pieds (115 pi).

Ce que c'est qu'on a su depuis le déluge, c'est que dans le futur, s'il y a des déversements, si l'eau monte en haut de cent quinze-cent seize-cent dix-sept (115 pi-116 pi-

2395 117 pi), on sera plus défrayé pour les frais que ça l'a occasionnés, on parle de cent dix-huit (118 pi) et de cent vingt et un (121 pi), ça, ça vient des autorités municipales.

2400 Moi, j'aimerais, je suis quand même inquiet un petit peu, parce qu'on augmente les digues d'environ un mètre (1 m), trois pieds (3 pi), on nous enclave encore plus qu'on l'est présentement, puis on nous dit, bien, si l'eau monte, arrange-toi avec tes troubles à l'avenir!

J'aimerais qu'on soit éclairci là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2405 Oui, ça soulève une question, il y a plusieurs volets potentiels à cette question.

2410 Donc en lisant l'étude d'impact, je me posais un peu la question, à savoir si on rehausse les digues, donc on rehausse les seuils d'inondation, peut-être que c'est la Ville de Saguenay qui est en mesure de répondre, est-ce qu'il y a des servitudes d'inondation actuellement?

2415 Et dans le cadre du projet, du côté à ce moment-là du promoteur, est-ce que les servitudes d'inondation vont être modifiées si nous sommes susceptibles de voir le niveau du réservoir rehaussé en cas de par exemple CMP?

2415 Alors du côté de la Ville de Saguenay s'il vous plaît.

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

2420 Oui, j'ai une partie de l'information. Il y a eu une gestion de l'émission des permis de construction à l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami jusqu'au déluge, jusqu'en 96. La municipalité accordait un permis de construction dans la mesure où on définissait la cote cent quinze (115 pi), donc la courbe cent quinze (115 pi), et on demandait un recul de vingt mètres (20 m) par rapport à cette cote-là.

2425 Et ceci permettait au requérant de pouvoir implanter sa résidence en fonction de cette technique-là.

2430 Depuis disons l'après déluge, l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami émet des permis suivant la cote cent dix-huit (118 pi) et là, la cote cent dix-huit (118 pi) détermine le niveau de l'appui des fondations du bâtiment.

Donc on comprend que c'est l'assise même de la résidence, le niveau du drain, de façon à ce que s'il y a une nappe phréatique qui s'élève à cent dix-huit (118 pi), bien, c'était drainé.

2435 La municipalité, l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami, Ville Saguenay maintenant, pour ce secteur-là, avait depuis 96 une espèce de formule d'exonération de responsabilités. Ça disait ceci: On avise les requérants qu'ils peuvent s'implanter à la cote cent quinze (115 pi) plus vingt mètres (20 m), quand même, sans respecter le cent dix-huit (118 pi); cependant, le requérant, pour obtenir son permis, devait signer une lettre d'exonération de responsabilités de la

2440 municipalité s'il y avait une inondation dans son sous-sol, des choses semblables, par une élévation du niveau d'eau à cent dix-huit (118 pi).

2445 Je vous dirais que depuis quatorze (14) mois maintenant qu'on est fusionnée avec l'ensemble des municipalités formant Ville de Saguenay, c'est une question de planification qui reste à être éclaircie, on est encore là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2450 Ce nouveau mode de gestion, par rapport à la demande d'exonération, c'est en vigueur depuis combien de temps, ça?

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

2455 C'est appliqué, ça été appliqué par l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami depuis le déluge de 96.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2460 Du côté du promoteur, le rehaussement des digues, est-ce que ça a un impact sur les éventuels servitudes d'inondation ou par exemple, comme mentionné, les questions d'exonération en cas de dommage éventuel?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2465 Monsieur le Commissaire, je voudrais préciser que le rehaussement des digues, il est dû essentiellement à la sécurité, à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages.

Donc, le rehaussement des digues n'est là simplement que pour répondre aux critères de chargement CMP.

2470 Pour ce qui est des servitudes, je pense que ce n'est certainement pas une CMP qui va déterminer ce qu'on appelle la réserve de crue pour définir une servitude, parce que sinon, ce serait des servitudes qui seraient à cent vingt-trois-cent vingt-quatre pieds (123 pi-124 pi), ça aurait pas d'allure.

2475 Alors donc, la CMP et les servitudes, je pense que ça va pas ensemble. Ce qui va ensemble, c'est ce qu'on appelle la réserve de crue, puis là, je pense qu'il faudrait demander aux gens qui définissent la réserve de crue et qui l'utilisent, de combien elle va être dans le futur, parce que ça, c'est une décision qui est prise au niveau de la gestion du lac.

2480 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Mais c'est pris en fonction de critères hydrauliques, donc si j'ai bien compris, le ministère de l'Environnement va discuter avec la Ville de Saguenay pour établir des cotes et la Ville, à ce

2485 moment-là, ajustera sa réglementation en conséquence. Si j'ai bien compris, c'est comme ça que vous prévoiriez marcher dans le cadre de la réalisation éventuelle du projet?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2490 Effectivement, suite à la réalisation du projet, autant pour le lac Kénogami que pour les deux (2) rivières, il va y avoir un travail qui va être fait pour identifier les cotes et les zones inondables, et ce résultat-là va être transmis aux municipalités pour qu'elles adaptent ces cotes-là à leur schéma d'aménagement ou à leurs règlements municipaux.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2495 Je vous remercie. Donc du côté de la Ville de Saguenay, si les cotes sont revues à la hausse, qu'est-ce que vous allez faire avec les gens, par exemple, bon, ou même à la baisse éventuellement, comment allez-vous gérer ça, un, avec les résidences existantes et ensuite de ça, avec les futures implantations?

2500

**PAR M. ROGER LAVOIE:**

Ça demeure un sujet de préoccupation et de réflexion, puis il y a rien d'arrêté là-dessus.

2505

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Monsieur Thomas.

**PAR M. JOS THOMAS:**

2510

OK, on parle depuis le déluge, depuis 96, mais il y avait des maisons avant le déluge. Je vois pas pourquoi que Ville de Saguenay a tant d'affaires là-dedans, parce qu'il me semble que les chèques qu'on a eus, ça venait du gouvernement, ça venait pas de la Ville de Saguenay.

2515

Je pense que c'est le gouvernement qui devrait se pencher sur ce problème-là, parce que nos cotes, là, on peut pas lever les maisons puis tout ça. C'est cent quinze (115 pi). Ça fait que là, on parle de cent dix-huit (118 pi), puis on parlait de cent vingt et un (121 pi), ça fait que moi, j'aimerais quand même qu'il y aurait quelque chose d'étudié dans ce sens-là, de ce côté-là, pour savoir si à l'avenir, on est pire qu'on était avant, s'il arriverait, on désire pas qu'il arrive quelque chose, mais s'il arriverait quelque chose.

2520

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Vous parlez des résidences existantes?

2525

**PAR M. JOS THOMAS:**

Oui, oui. Bien oui.

2530 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que si on parle dans le futur, il devrait y avoir des outils préventifs pour tenir compte de la gestion future du réservoir.

2535 **PAR M. JOS THOMAS:**

Oui, je pense que c'est une préoccupation des propriétaires du lac Kénogami.

2540 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

**PAR M. JOS THOMAS:**

2545 Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2550 Oui, un complément d'information, si vous voulez venir vous asseoir à la table des personnes-ressources!

**PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:**

2555 Alors Réjean Langlois du ministère de la Sécurité publique! Je pense que la question nous interpelle également en regard de la nouvelle Loi sur la sécurité publique qui a été adoptée en décembre 2001. Elle nous interpelle de la façon suivante, à savoir que, bon, les résidences déjà implantées sont moins concernées par la question d'indemnisation potentielle.

2560 Cependant, les articles 6 et 7 de la loi indiquent que depuis décembre 2001, les municipalités ne peuvent émettre de permis de construction dans une zone notoirement connue pour le risque qu'elle représente pour la sécurité des personnes et des biens.

2565 Et à cet égard, les personnes qui s'installent dans un endroit à risque notoirement connu - on s'entendra sur la définition à un autre endroit - donc hypothétiquement une cote étant fixée à cent dix-huit neuf (118,9 pi), la municipalité se fait, bon, on doit introduire cette cote-là dans le schéma d'aménagement ou dans un nouveau règlement d'urbanisme le cas échéant.

2570 À partir de ce moment-là, évidemment, elle est tenue, depuis décembre 2001, de refuser la construction dans ces zones notoirement connues. Par ailleurs, le citoyen qui s'y installerait serait reconnu comme acceptant le risque que ça peut représenter pour sa sécurité et pour ses biens et en découlerait d'être soustrait à une indemnisation en regard d'un sinistre éventuel.

2575 Donc c'est important de le mentionner que dans le cadre des schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme et dans les émissions de permis de construction, lorsqu'on aura définitivement statué sur la fameuse cote où on doit permettre la construction, bien, nous, au gouvernement du Québec, pour les fins d'indemnisation, ce sera pris en compte via les articles 6 et 7 de la loi. Voilà.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2580

Merci de cette précision!

2585

---

**DANIEL GROLEAU**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2590

Est-ce que monsieur Daniel Groleau est là?

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Bonjour.

2595

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour.

2600

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Je voudrais pas avoir de précisions sur les impacts environnementaux, je vais poser une question qui est quand même, je pense, assez simple.

2605

Est-ce qu'en construisant les ouvrages sur la Pikauba, hypothétiquement en gardant le réservoir vide, est-ce que ça répond aux impératifs de sécurité publique?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2610

D'accord. Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2615

En construisant un réservoir sur la rivière Pikauba et en le gardant vide, ça permet, pour aller dans le sens de monsieur, de répondre à la gestion des crues extrêmes, OK.

Mais tout à l'heure, on a abordé la problématique de la marge de manœuvre, je veux dire, la sécurité publique, bien sûr il y a la sécurité qui est liée aux évacuations, mais il y a aussi ce que j'appellerais la sécurité qui est liée à la tranquillité.

2620           Moi, j'aimerais pas personnellement vivre sur une rivière où je me fais réveiller une fois tous les deux (2) ans, parce qu'il y a une alerte de crue.

2625           Alors je veux préciser que le réservoir Pikauba, avec la gestion qu'on propose à quatre cent dix-sept (417 m), il est là aussi pour assurer cette tranquillité pour des gens qui sont dans une région à risques. Parce qu'il faut pas oublier que le réservoir est très rapide et donc, pour répondre à la question, oui, le réservoir vide permet de contenir les crues, mais si on décide de pas l'exploiter, à une cote quatre cent dix-sept-quatre cent dix-huit-quatre cent seize (417 m-418 m-416 pi), si on n'a pas cette réserve, l'exploitant se prive d'une marge de manœuvre qui est très intéressante.

2630           Indépendamment bien sûr du niveau estival, on se comprend. On n'a pas parlé du niveau estival.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2635           Peut-être repréciser la notion de marge de manœuvre. Donc un réservoir, bon, un verre d'eau à moitié vide ou un verre d'eau à moitié plein dans ce cas-ci, ou vingt-huit pour cent (28 %) plein, quelle est la différence entre un verre d'eau à vingt-huit pour cent (28 %) plein et un verre d'eau zéro pour cent (0 %) plein, en termes de prévention pour absorber la crue?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2645           Alors écoutez, je pense que nous sommes pas les gestionnaires du réservoir, mais les études que nous avons faites nous démontrent que finalement, cette réserve qu'on se garde au réservoir Pikauba, c'est celle qui va permettre, dans une gestion normale, de pas avoir atteint les seuils mineurs d'inondation.

2650           Alors c'est ça un peu ce qu'on appelle la réserve du réservoir Pikauba. Moi, si je dois choisir entre faire un déclenchement à cinq cent dix mètres cubes par seconde ( $510 \text{ m}^3/\text{s}$ ) sur la rivière aux Sables et Chicoutimi, et puis de mettre un mètre (1 m) de plus d'eau dans le Pikauba, et que je suis en dessous du quatre cent dix-sept sept (417,7 m), eh bien, je vais choisir de mettre un mètre (1 m) de plus dans le réservoir que j'ai créé pour ça.

2655           Alors c'est dans le sens que je dis le gestionnaire, il a une marge de manœuvre qui lui permet finalement, parce que je pense que les gens qui gèrent, le CEHQ qui gère le lac Kénogami, leur objectif aussi de qualité, c'est de déclencher le moins d'alerte possible par une bonne gestion, puis c'est ce qu'ils font tous les jours, avec la réserve, avec leurs prévisions, avec les études qu'ils anticipent.

2660           Alors c'est ça qu'on appelle la marge de manœuvre pour la gestion normale.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2665 Si je comprends bien votre explication, prenons l'hypothèse du quatre cent dix-sept sept (417,7 m), il pleut, il pleut un peu fort, sans que ce soit nécessairement alarmant, vous me dites que vous allez à ce moment-là laisser le niveau monté très temporairement pendant quelques heures en haut du quatre cent dix-sept sept (417,7 m), c'est ce que je dois comprendre de votre explication?

2670 Parce que si le réservoir, à des fins uniquement de protection, d'absorption d'une crue, s'il est vide, il a une capacité d'absorber plus d'hectomètres cubes que s'il est à quatre cent dix-sept sept (417,7 m)?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2675 J'ai fait hier une présentation, monsieur le Commissaire, dans laquelle j'ai expliqué que dans le schéma qu'on avait bâti, un des critères, je pense que je l'avais appelé l'augmentation de débit horaire. À un moment donné, on voyait que les débits augmentaient d'heure en heure de plus de mètres cubes, de plus de quinze mètres cubes (15 m<sup>3</sup>/s), de plus de quarante-cinq mètres cubes (45 m<sup>3</sup>/s).

2680 Je pense que la gestion d'un réservoir, c'est un tout, ça répond à des critères, et donc vous avez vu que dans le cas de cette crue, vous me parlez d'une pluie abondante, on est dans le cas d'une pluie abondante, donc j'ai un critère dans lequel à un moment donné, je vais décider que je ferme le Pikauba et donc que je passe au-dessus de quatre cent dix-sept (417 m). Mais ça, on parle de gestion de crue. Donc celle-là, on la discute pas.

2690 Mais je dis, nous sommes dans le cas d'hier, mais la pluie s'arrête bien avant. Peut-être qu'on peut s'arrêter au cinq cent dix (510 m<sup>3</sup>/s) et pas aller au neuf cent soixante (960 m<sup>3</sup>/s), en mettant un mètre (1 m) de plus dans le Pikauba. C'est ça que je veux dire quand je dis qu'on a une souplesse, une marge de manœuvre pour gérer.

Mais interrogez le gestionnaire, parce que moi, je suis pas gestionnaire.

2695 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui, je comprends, mais là, c'est pas encore clair qui va être le gestionnaire. Nous avons posé la question au ministère de l'Environnement tout à l'heure, c'est un point qui est encore en suspens.

2700 Mais reprenons la gestion du réservoir Pikauba! Disons une hypothèse, c'est de le garder vide en temps sec par exemple. Donc, quand il pleut de façon le moins abondante, nous tamponnons la crue, même si ça implique de tolérer un petit peu d'eau dans le Pikauba et après ça, en temps sec, nous relâchons le Pikauba, étant donné que l'objectif, comme monsieur



2705 Groleau a parlé, était de garder le Pikauba le plus vide possible, dans cette hypothèse-là, ça veut dire que vous vous gardez une marge de manœuvre.

C'est-à-dire que vous avez une pluie qui vous semble un petit peu inquiétante, je dis, je vais être conservateur, je vais fermer les vannes pour laisser monter un peu le Pikauba. C'est un  
2710 peu dans ce sens-là votre question, monsieur Groleau?

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Absolument.  
2715

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Alors est-ce qu'on est capable de gérer à ce moment-là le Pikauba, dans l'hypothèse de monsieur Groleau, en disant, bon, il pleut un peu fort, nous emmagasinons un peu dans le  
2720 Pikauba. Un peu de la même façon que vous auriez été instinctivement avec le quatre cent dix-sept sept (417,7 m).

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est ce qu'on fait d'une part. D'abord, c'est ce qu'on fait au printemps, parce qu'au printemps, le Pikauba sert, il sert, il emmagasine une partie de la crue, puis ensuite, je pense, à supposer, mais c'est pas le projet qu'on a étudié, mais à supposer que le Pikauba serait vide, puisqu'on l'aurait vidé, c'est l'hypothèse que vous formulez, on a vidé le Pikauba, c'est évident que s'il y a une pluie très abondante, je pense qu'on a un élément qu'il faut utiliser avant d'aller  
2730 déclencher les seuils mineur et majeur d'inondation, il faut utiliser le Pikauba.

Donc moi, je pense que c'est un élément. Alors là, on a parlé juste de la gestion, je voudrais qu'on termine par l'environnement!

2735 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que disons que la question était d'une perspective de gestion de régularisation des crues, donc nous pouvons opérer dans un strict point de vue avec un Pikauba vide, si j'ai bien compris, c'est le sens de votre question, monsieur Groleau?  
2740

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

C'est ça, et je voulais préciser que je voulais pas parler des impacts environnementaux. C'était pas ça le sens de ma question.  
2745

En fait, on aurait pu formuler la question de deux (2) façons, j'en ai choisi une, j'ai hésité entre les deux (2). Est-ce que la création du réservoir Pikauba sert uniquement à la partie du décret gouvernemental qui doit assurer un niveau élevé en période estivale?

2750 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Ce que je comprends du décret gouvernemental, il y avait deux (2) grands éléments: l'élément de protection publique et il y avait l'élément aussi de stabilisation du niveau du réservoir Kénogami, si je ne m'abuse.

2755

Et si je comprends bien également, c'est qu'à l'intérieur du décret, il n'y avait pas de mention du débit de soixante dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s) et du débit de quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) également. Donc si on se ramène à la perspective du niveau du Kénogami à la cote que vous avez proposée, dans quelle mesure Pikauba vide entraînerait - je crois qu'on a vu des chiffres ici, vous pouvez peut-être faire un rappel à ce niveau-là, de quelle façon ça déstabiliserait le Kénogami?

2760

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors on a fait, de nouveau je vous ramène à la présentation qu'on a faite hier, si on a le Kénogami qui est vide, on a un chiffre de non-respect du Kénogami avec nos simulations qui avoisinent, je pense qu'on dépasse mille (1000) jours par an, donc ça fait des non-respects qui sont assez considérables.

2765

2770

Je demanderais qu'on me fournisse le chiffre exact.

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Mille (1000) jours sur quatre-vingt-sept (87) ans et non pas mille (1000) jours par an, c'est ça?

2775

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va nous fournir le chiffre exact.

2780

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Donc il faut bien comprendre que l'une des conditions du décret, c'était la stabilisation du lac. Donc le réservoir Pikauba étant vide, on change rien par rapport à aujourd'hui, pour la stabilisation estivale, OK. Donc on remplit pas du tout, bon.

2785

Donc vous voyez ici qu'on a regardé le projet, ça, vous vous rappelez, on a fait une présentation concernant ce qu'on avait présenté au MPO et dans le cadre de cette présentation, vous voyez qu'on a étudié un grand nombre de niveau d'exploitation du Pikauba.

2790

Et là, pour répondre à la question précise que vous m'avez posée, sans le réservoir Pikauba, on aurait mille cinq cent quatre (1504) jours de non-respect, alors qu'avec le Pikauba, on a un jour de non-respect.

2795           Donc c'est pour ça que je disais hier que le quatre cent dix-sept sept (417,7 m), c'est l'optimum qui nous permet, avec les ouvrages qu'on a conçus, de respecter les niveaux d'eau dont on a besoin dans le réservoir, et c'est la quantité d'eau que l'on devrait avoir une année pour faire qu'on respecte intégralement le niveau estival du lac Kénogami qui a été demandé dans le décret.

2800           Comme j'aime bien faire des dessins, si vous permettez, je peux vous faire un dessin!

2805           Je m'expliquerais simplement sur ce graphique que le quatre cent dix-sept sept (417,7 m), finalement, il a la réserve de soixante-dix-huit hectomètres cubes (78 hm<sup>3</sup>) qui nous permet de rencontrer la stabilité du lac Kénogami. Il a la réserve de cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm<sup>3</sup>) qui nous permet de passer la crue 96 et il a la réserve de deux cent soixante-douze (272 hm<sup>3</sup>) moins soixante dix-huit (78 hm<sup>3</sup>) qui est ce qui nous manque pour la sécurité et la CMP.

2810           Donc le quatre cent dix-sept sept (417 m) que nous avons fixé, c'est un optimum. Alors c'est évident que chaque fois qu'on va choisir un niveau plus bas, il faut bien comprendre qu'on va – je reviens toujours avec ma marotte qui, je pense, n'en est pas une, parce que je pense que les gestionnaires en ont besoin – on diminue notre marge de manœuvre pour gérer et puis on vient de créer le problème de non-respect sur le lac Kénogami en été.

2815           Donc plus on gèrera bas, et puis finalement, quand on gère à zéro, on a mille cinq cents (1500) jours de non-respect.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2820           Cependant, si on reprend ce dessin-là, imaginons que le verre n'est pas au départ à vingt-huit virgule six (28,6 %) mais à dix-huit virgule six (18,6 %) par exemple pour cent, à ce moment-là, la marge de manœuvre de variation, on peut la maintenir quand même?

2825           C'est comme ça qu'on a compris la question. La question, on peut maintenir une marge de manœuvre au moins équivalente à ce qu'on aurait avec cette stratégie proposée en n'ayant pas vingt-huit virgule six pour cent (28,6 %) déjà inclus à l'intérieur?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2830           Une marge de manœuvre pour quoi, madame?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2835           Pour varier les niveaux d'eau.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2840 La marge de manœuvre qu'on cherche à avoir, c'est pour pouvoir stocker de l'eau pour la sécurité des crues. Alors c'est évident que si au printemps, avant la crue – d'ailleurs c'est ce qu'on fait – au printemps avant la crue, on vide le réservoir Pikauba.

2845 Donc quand on vide le réservoir Pikauba, c'est pouvoir accumuler la crue de printemps. Donc la marge de manœuvre est totale. On a deux cent soixante-douze hectomètres cubes (272 hm<sup>3</sup>).

2850 Puis ensuite, alors tous les ans, ça va être différent. Il y a des années, il y a même des années où on va pas atteindre quatre cent dix-sept sept (417,7 m), on va pas y arriver, il y aura pas assez d'eau.

Puis il y a des années, on va avoir tendance à avoir plus que quatre cent dix-sept sept (417,7 m), donc on va ramener le niveau à quatre cent dix-sept sept (417,7 m).

2855 Donc on revient à ce niveau optimum. Ensuite, quand on arrive à l'été, on utilise ce volume d'eau pour stabiliser le Kénogami. Mais ensuite on arrive en automne, puis je pourrais vous faire une présentation, puisque vous me l'avez demandée, sur les débits et sur les niveaux du lac Kénogami, on a ensuite en été-automne, il faut baisser le niveau du Pikauba pour attendre la crue d'été-automne.

2860 Alors si vous voulez, le Pikauba, pour nous, il joue toujours entre quatre cent dix-sept (417 m) qu'on va essayer de maintenir le plus, crue exceptionnelle on va plus haut, mais ça, c'est exceptionnel, on parle de crue de plus de un (1) dans mille (1000) ans, et puis ensuite, en dessous, bien, c'est toutes les autres crues, et on va jouer avec toute cette marge de manœuvre qu'on a.

2865

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2870 Par contre, on revient toujours un peu au fameux quarante-deux point cinq mètres cubes (42 m<sup>3</sup>/s). Avant 1996, bon, je sais pas depuis combien d'années exactement, le quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) est en action en période estivale, mais avant 1996, à quelle fréquence c'est arrivé que le quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) pouvait pas être respecté, qu'il fallait, compte tenu des caractéristiques du Kénogami, est-ce que c'est arrivé souvent, ça, en période estivale, dans les dernières années, avant 96, où le débit de quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) n'était pas respecté?

2875

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Il n'a pas dû être respecté, mais je dirais qu'on n'a pas ces chiffres-là.

2880 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2885 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez des données disponibles sur le comportement estival du Kénogami, notamment avant 96? Je sais pas à partir de quel moment, je pense qu'on l'a mentionné tout à l'heure, on fait référence au quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s), mais on peut néanmoins faire une projection historique aussi.

2890 Est-ce que vous avez des chiffres là-dessus, sur le comportement estival du Kénogami, en regard du quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s), nombre de jours de non-respect?

2895 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui. On a tous les débits sortants pour les quatre-vingt-sept (87) dernières années ou à peu près.

2900 Par contre, en tête, je les ai pas, puis à ma connaissance, on n'est pas descendu souvent en bas de quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), mais c'est arrivé, entre autres cet automne cette année. Mais durant la période estivale, c'est pas arrivé très souvent.

2905 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc il y aurait moyen d'avoir les données en période estivale?

2910 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui.

2915 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que comme on le sait, l'automne dernier a été très très sec...

2920 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

2925 On va vous remettre d'ailleurs les débits classés pour les rivières, alors sur les courbes de débits classés, ça va être facile de constater si on est allé souvent plus bas que quarante-deux point cinq mètres cubes par seconde (42,5 m<sup>3</sup>/s).

2930 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2935 Ce qui m'intéresserait, notamment, c'est de savoir, en période estivale, le quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s), est-il une contrainte fréquemment rencontrée dans la situation actuelle et notamment, avant 1996.

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

2925 OK.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2930 Je vous remercie.

**PAR M. PAUL RUEL:**

2935 C'est qu'en général, le choix qui était fait, c'est de respecter le quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s) et de vider le lac Kénogami. C'est le choix qui était la plupart du temps fait à ce moment-là, si je me souviens bien des années.

2940 Puis la variante technique, après 96, le lac est géré un pied et demi (1 ½pi) plus bas qu'il l'était avant. Donc la marge de manœuvre est encore plus réduite pour les gestionnaires qui veulent, disons, maintenir ce quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>/s) là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2945 C'est ça. On comprend effectivement, si on garde le lac plus bas, il y a moins d'eau, donc on a plus de difficulté. Mais historiquement, même si on voulait vidanger le lac en plein été, est-ce que nous sommes arrivés fréquemment que le quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) n'a pu être respecté faute d'eau dans le réservoir?

Alors si on peut avoir cette information!

2950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre deuxième question, monsieur Groleau!

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

2955 Oui. Avant de passer à ma deuxième question, je veux juste être sûr que j'ai bien compris et que la Commission a compris la même chose que moi!

2960 Donc pour répondre à cette double question en fait, si je comprends bien, les ouvrages de retenue avec un réservoir vide répondent aux impératifs de sécurité publique, et le réservoir qui est créé répond aux impératifs de régularisation du niveau pendant la période estivale.

C'est bien ça, vous avez compris la même chose?

2965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on peut obtenir...

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

2970

C'est juste pour avoir une réponse, parce que là, il y a beaucoup d'informations qui circulent, puis ça peut se répondre par un oui ou par un non, ça, je pense.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2975

Bon, si j'ai bien compris, bon, l'hypothèse de Pikauba est conservé vide en temps sec, et on tolère, lorsque de façon conservatrice, on note un petit coup d'eau, on tolère un peu d'eau dans le Pikauba. J'ai compris qu'il pouvait efficacement être utilisé pour prévenir les crues importantes.

2980

Dans l'hypothèse où on conserve de l'eau en période estivale, comme monsieur Arnaud a pu nous expliquer, on peut s'en servir pour stabiliser le niveau du lac Kénogami en autant qu'on conserve suffisamment d'eau à l'intérieur du Pikauba en période estivale, c'est ce que j'ai compris de l'explication de monsieur Arnaud.

2985

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

C'est bien.

2990

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Est-ce que je suis correct, monsieur Arnaud?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2995

Alors je reformule ce que j'ai dit. Le projet qu'on présente, c'est pas un projet avec un réservoir vide. Ça, je veux que ce soit très clair. C'est pas notre objectif de présenter un projet avec un réservoir vide.

3000

Maintenant, c'est évident que si on a un réservoir vide, avant une crue, il permet de contenir les crues, une partie des crues. Et donc face à la sécurité des populations, il joue son rôle face aux crues, bon.

3005

Nous, on nous a demandé d'avoir un projet qui réponde à trois (3) critères. Un de ces critères, c'est un niveau sur le lac Kénogami; l'autre critère, c'est la crue 96; et le troisième critère, c'est la stabilité du lac.

3010

Alors pour répondre au projet qu'on nous a demandé de développer, on propose un réservoir Kénogami qui est géré à quatre cent dix-sept sept (417,7 m).

Donc si vous voulez, je pense qu'il faut jamais dissocier les trois (3) critères, parce que sinon, bon, demain on va faire des réservoirs en prévision des crues et on va les garder vides. En général, ça se fait pas nulle part au monde.

3015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ministère de l'Environnement.

**PAR M. YVES ROCHON:**

3020

J'aurais peut-être un élément de réponse aussi à rajouter. Je pense qu'effectivement, monsieur Arnaud a bien résumé la situation par rapport au projet.

3025

Il y a un élément, nous, lors de l'analyse de recevabilité où on s'est questionné, c'est effectivement la notion de maintenir un niveau au Kénogami. On parle d'une amplitude, mais on ne précise pas dans quel cadre de gestion dans quel cadre de crue ou de période de sécheresse – je vais dire étiage – on peut se permettre ou on pourrait se permettre de dépasser ce plus ou moins quatre pouces (4 po) là. C'est pas clair dans le décret.

3030

Par exemple, nous, quand on a posé la question – ça, ce tableau-là est un peu la résultante d'une question qu'on a posée – par exemple, si vous regardez le quatre cent treize mètres (413 m), le niveau quatre cent treize mètres (413 m), on voit un nombre de jours de dépassement de quatre cent douze (412) jours. Mais qu'est-ce que ça veut dire, ça, quatre cent douze (412) jours sur quatre-vingt-sept (87) ans de données?

3035

Nous, on a analysé un petit peu plus ces données-là pour se rendre compte que dans les quatre-vingt-sept (87) années de données, il y a eu comme deux (2) grandes années de sécheresse vraiment importante de 1919 et 1995. Et ça, donc c'est une sécheresse une fois sur trente (30) ans. C'est quand même, de mémoire d'homme, il y a peut-être eu monsieur qui doit s'en rappeler ou qui l'a vécue deux (2) fois, probablement que moi, je l'ai jamais vue, j'en ai jamais entendu parler, peut-être une fois quand j'étais bien bien jeune!

3040

Donc si on enlève ces événements-là qui sont quand même on pourrait dire extrêmes, là, on pourrait dire que le niveau serait au Kénogami, selon les amplitudes fixées par le décret, serait respecté quatre vingt-seize point cinq pour cent (96,5 %) du temps durant l'été.

3045

C'est pas précis dans le décret, jusqu'où on va, comment on étire l'élastique. Donc c'est un élément qu'on soumet peut-être d'information.

3050

On a regardé un petit peu plus profond aussi, en disant, tant qu'à analyser ça aussi, si on veut regarder le niveau qui correspond au seuil minimal que le gestionnaire nous dit ou sinon, au-delà duquel on a des problèmes de navigation qui était autour du niveau de cent treize pieds (113 pi), puis là, on se rend compte qu'à cent pour cent (100 %) avec le chiffre de quatre cent douze (412 m), le cent pour cent (100 %), il est en haut de cent treize pieds (113 pi), que le niveau est maintenu à quatre cent quatorze (414 m).

3055



Donc ça, c'est un élément, je pense, important de voir pour essayer de voir l'ampleur de cet élément-là, puis comment au niveau de la gestion, ça peut être appliqué.

3060 Il faut aussi bien comprendre que ça, c'est basé sur des simulations. C'est un modèle pseudoprévisionnel, donc c'est comme si on a simulé un gestionnaire qui gère Pikauba dans des conditions, Pikauba et Kénogami, toujours dans des conditions optimales où ce qu'il peut en tout temps faire les évacuations qu'il veut.

3065 C'est pareil, hier, on a parlé pour les crues de cette problématique-là, elle est pareille aussi pour la question des niveaux d'étiage. Il faut toujours tenir ça en tête, c'est une simulation, là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3070 Monsieur Rochon, une petite précision! Vous avez parlé tout à l'heure du niveau Pikauba conservé à quatre cent douze mètres (412 m) avec la réserve d'eau, c'est ça que vous avez dit tout à l'heure? Parce que vous avez mentionné le chiffre quatre cent douze (412 m).

3075 **PAR M. YVES ROCHON:**

Non, excusez, c'est le niveau de gestion quatre cent quatorze (414 m) au Pikauba qu'on parlait.

3080 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

OK. Quatre cent quatorze (414 m). Pikauba permet de maintenir la navigabilité dans le réservoir Kénogami en période estivale?

3085 **PAR M. YVES ROCHON:**

Selon l'analyse qu'on a faite des données, effectivement, c'est au résultat que nous on arrive par rapport aux données qu'ils nous ont fournies, là.

3090 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Et voulez-vous me rappeler déjà c'est quoi le seuil de navigabilité sur le Kénogami?

**PAR M. YVES ROCHON:**

3095 Selon les informations que le gestionnaire nous a données, c'est autour de cent treize pieds (113 pi). Les gens de la salle pourront peut-être, les utilisateurs pourront le confirmer.

3100 Mais ce qu'on sait, c'est que quand on est en bas de cent treize pieds (113 pi), le  
gestionnaire a des coups de téléphone, si je comprends bien, parce qu'il y a des problèmes de  
navigation, là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3105 Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3110 Monsieur Groleau, est-ce que vous avez une autre question, parce qu'il y a une autre  
personne qui doit passer cet après-midi!

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

3115 Oui, j'avais une autre question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que monsieur Gilles Lamontagne peut être ici ce soir?

3120 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Moi, je peux être ici ce soir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3125 D'accord. Si vous voulez, on vous passera en premier, puis on va laisser la place à  
monsieur Gilles Lamontagne.

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

3130 Pas de problème.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3135 Est-ce que c'est la même chose pour monsieur Louis Pilote, est-ce qu'il peut être ici ce  
soir? D'accord.

3140 \_\_\_\_\_  
**GILLES LAMONTAGNE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va entendre monsieur Gilles Lamontagne.

3145

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

Peut-être une question! Moi, je pense que même si on fait le réservoir sur Pikauba, il semble évident que ça va prendre, il va falloir accroître la capacité d'évacuation, soit sur la rivière aux Sables ou la rivière Chicoutimi, mais ça a l'air à être sur la rivière aux Sables.

3150

Je voudrais savoir s'il y a d'autres hypothèses qui ont été regardées. Moi, ce que j'ai en tête, je vais vous le dire bien franchement, lac Kénogami, en passant par le lac Vert puis aller rejoindre le lac Saint-Jean via la Belle-Rivière, ça, ça créerait une voie navigable pour rejoindre les deux (2) plans d'eau, puis en même temps, ça pourrait servir d'évacuateur d'urgence si vraiment on en aurait besoin à ce moment-là. Parce que c'est un évacuateur, en fait, qui va servir pratiquement jamais. C'est juste en extrême urgence, parce que ça peut arriver pendant cinquante (50) ans que ça serve pas du tout, parce que normalement la rivière aux Sables et rivière Chicoutimi font le travail.

3155

3160

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Est-ce qu'on pourrait avoir une figure pour illustrer cette proposition?

3165

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je suis pas sûr qu'on a une carte qui englobe le lac Saint-Jean!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3170

Autrement, on vous aurait demandé de faire le dessin!

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

On nous ouvrirait un chemin à partir du lac Kénogami, non pas la baie Cascouia, la baie d'ici vers le lac Vert, parce qu'entre les deux (2) lacs, il y a à peu près trois-quatre kilomètres (3-4 km). Je sais pas si vous avez déjà vu du haut des airs qu'est-ce que ça peut donner, c'est très très!

3175

Puis le lac Kénogami, il est plus haut que le lac Saint-Jean, en termes d'altitude, puis on se déverserait dans la Belle Rivière, puis moi, ce que je voudrais, bien, je voudrais, la possibilité d'avoir une voie navigable pour rejoindre les deux (2) lacs.

3180

Ça fait que ça, ça aurait deux (2) impacts au niveau touristique, au niveau des résidents du lac Kénogami parce que là, autrement dit, on rejoint les résidents du lac Saint-Jean et du lac Kénogami, puis il y a un échange au niveau des plans d'eau qui se ferait. Ça aurait un gros impact au niveau économique.

3185

3190 Puis hier, vous avez dit que quand on investit, les retombées économiques, c'est quand même important. Puis c'est sûr que quand on construit un barrage, pendant deux (2) ans de temps, OK, il y a un impact, mais après, une fois qu'il est construit, il y a plus rien.

Ça fait que moi, je me dis, tant qu'à défigurer la rivière aux Sables, aussi bien le faire d'une manière civilisée puis donner un impact qui va avoir au moins une valeur touristique.

3195 **PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

Si je peux me permettre d'amener un élément de réponse! Effectivement, c'était une recommandation de la Commission Nicolet de regarder pour voir si l'exutoire par Belle Rivière est possible. Et ça été regardé dans une étude préliminaire au projet, c'est-à-dire en décembre 97.

3200

Et cette option-là a été rejetée. Je vais vérifier les causes et je vous reviendrai en début de séance ce soir.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3205

Je serai pas ici ce soir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3210 Demain, vous pouvez être ici demain après-midi?

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

Demain après-midi, je pourrais être ici.

3215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va recevoir la réponse demain après-midi.

**PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

3220

Mais je crois que de première avenue comme ça, il me semble que c'était un transfert d'eau de bassin qui était impossible, là, le bassin versant qu'on parle, parce qu'on tombe pas dans le même bassin versant. Mais je vais emmener la réponse.

3225 **PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

Je vais vous dire, je peux répondre un peu à votre question, parce que c'est sûr que rendue à Chicoutimi, c'est la même eau, là. Soit qu'elle passe par le lac Saint-Jean ou qu'elle passe par la rivière aux Sables, à Chicoutimi c'est exactement la même eau.

3230

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais on va avoir des précisions demain, puis vous nous apporterez du visuel pour qu'on comprenne bien les possibilités de la suggestion, si c'est ça la réponse.

3235

**PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

On va faire tout ce qu'on peut.

3240

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Autrement, on va faire dessiner monsieur Arnaud!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3245

Moi, je pense qu'on peut quand même emmener – je veux juste qu'on comprenne bien la problématique.

3250

Il faut pas oublier qu'ici, on a le réservoir Kénogami qui alimente un certain nombre d'industries. Je comprends qu'on veuille créer un exutoire artificiel par là, mais il faut bien voir que la problématique, enfin, le lac Kénogami, entre autres, il a un rôle de pourvoyeur d'eau pour toutes ces industries. Alors c'est dans cet esprit-là aussi qu'on le regardera.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3255

D'accord.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3260

C'est parce que je veux bien que monsieur comprenne, là, que c'est pas un déversoir permanent que je veux. C'est juste une voie navigable, genre écluse, il passe pas d'eau.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3265

D'écluse.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3270

Oui, il passe pas d'eau, là. C'est juste au cas où.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Cette proposition-là aurait été examinée, on va attendre demain.

3275 **PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

J'aurais juste une question après ça.

3280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3285 C'est parce que tantôt, j'ai pas tout saisi. On disait que le ministère, c'est lui qui gérait quand même les débits des rivières aux Sables et Chicoutimi, OK. Mettons qu'il décide d'évacuer trente-cinq ( $35 \text{ m}^3/\text{s}$ ) par Chicoutimi, quinze ( $15 \text{ m}^3/\text{s}$ ) par rivière aux Sables, comment ça se fait qu'Elkem est capable d'augmenter sa capacité si le ministère décide qu'en haut, c'est, exemple, quarante mètres cubes ( $40 \text{ m}^3/\text{s}$ ), il peut pas monter à soixante ( $60 \text{ m}^3/\text{s}$ ) si en haut c'est  
3290 quarante-cinq ( $45 \text{ m}^3/\text{s}$ )? Qui décide que c'est soixante-cinq ( $65 \text{ m}^3/\text{s}$ ), c'est tu le ministère ou c'est Elkem?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3295 Environnement.

**PAR M. YVES ROCHON:**

Je vais demander à madame Lafleur de répondre.

3300

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Le réservoir, les contrats qu'on avait avec les producteurs, c'était de satisfaire leurs besoins électriques. Là, pour les débits, je peux pas vous spécifier qu'est-ce qui est au contrat.

3305

Par contre, la question, c'était quoi, je m'excuse!

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3310 Je veux dire, en haut, à Portage-des-Roches, c'est le premier barrage, sur la rivière aux Sables en haut, c'est le premier barrage aussi. Asteur, vous ouvrez les vannes en haut, puis en bas, je veux dire, ils reçoivent ce qui se déverse en haut.

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

3315

Oui, tout à fait.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3320 Si vous décidez en haut que c'est quarante-cinq ( $45 \text{ m}^3/\text{s}$ ), bien lui en bas, il peut pas sortir soixante-huit ( $68 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

3325 Non.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3330 Qui décide qu'en bas, c'est soixante-huit ( $68 \text{ m}^3/\text{s}$ )? C'est tu lui ou bien c'est vous qui décidez?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

3335 C'est fonction de ce qu'on sort, puis c'est fonction de ce que lui demande, là.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

OK. Ça fait que c'est lui qui décide?

3340 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Bien, ça dépend. Ou il a des contraintes de gestion estivale. On a un plan de gestion estivale où là, il y a des compromis, il y a une conciliation des usages.

3345 Mais sinon, règle générale, on doit satisfaire, on a un contrat, puis on doit satisfaire les besoins des producteurs.

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3350 Ça fait que je vais revenir demain après-midi pour ma réponse, à ma première question.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3355 Pour la question de la gestion estivale, ce que j'en comprends, c'est si le niveau du lac Kénogami est à la baisse, on va gérer à quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde ( $42,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ), si j'ai bien compris.

3360 Si le niveau est à la hausse, là, vous allez ouvrir les vannes au-delà du quarante-deux point cinq mètres cubes ( $42,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ) en fonction notamment du soixante-dix-neuf mètres cubes ( $79 \text{ m}^3/\text{s}$ ), si je comprends bien, en fonction du besoin des utilisateurs?

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

3365 Il y a des règles de gestion assez bien définies par palier. Si on est au-dessus d'une certaine cote, là, on évacue les apports. Entre cent soixante-trois point soixante-dix (163,70 pi) et cent soixante-trois point trente-cinq (163,5 pi), là, on évacue soixante-dix-neuf (79 m<sup>3</sup>/s) ou les apports, tout dépendamment.

3370 Puis en bas de point trente-cinq (0,35 pi), on a des mesures d'atténuation, c'est-à-dire si les apports sont supérieurs à cinquante-quatre (54 m<sup>3</sup>/s), on évacue cinquante-quatre (54 m<sup>3</sup>/s). C'est assez technique rendu là!

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3375 Donc il y a plusieurs critères, mais le but étant, il y a une première fourchette de quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m<sup>3</sup>/s) et de soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s), qui était de soixante-huit (68 m<sup>3</sup>/s) et qui est maintenant de soixante-dix-neuf (79 m<sup>3</sup>/s).

3380 Vous allez nous apporter un complément de réponse, dans quelles circonstances il y a eu l'augmentation.

Et au-delà du soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s), ce que j'en comprends, c'est que les utilisateurs ne peuvent utiliser le débit supérieur à soixante-dix-neuf mètres cubes (79 m<sup>3</sup>/s), donc il coule simplement dans la rivière...

3385

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui.

3390 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

...par leurs évacuateurs, ils peuvent pas le turbiner. C'est ça, donc, au-delà de ça, la gestion, encore une fois, est différente, on met ça à cent cinquante mètres cubes (150 m<sup>3</sup>/s) et au-delà.

3395 **PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Et l'image ici, elle est aussi dans l'étude d'impact, mais elle résume nos règles de gestion durant la période estivale.

3400 Alors c'est un peu ce que je vous expliquais tantôt. En haut de cent soixante-trois point soixante-dix (163,70 pi), on évacue les apports pour pas monter au-delà de cent soixante-trois virgule soixante-dix (163,70 pi).



**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3405

Après la Fête du travail, donc là, on ne tient plus compte, on commence à vidanger, si c'est relativement sec, on commence à vidanger le Kénogami. C'est ce que je dois comprendre. Donc on tend au soixante-dix-neuf mètres cubes ( $79 \text{ m}^3/\text{s}$ ), c'est ce que je comprends bien comme il faut?

3410

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui.

3415

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc on essaie de s'approcher le plus possible du soixante-dix-neuf mètres cubes ( $79 \text{ m}^3/\text{s}$ ) tout l'automne.

3420

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3425

Merci.

**PAR Mme JULIE LAFLEUR:**

3430

Mais il y a toujours un objectif de contrôle d'inondation aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Un complément, du côté du promoteur?

3435

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui madame la Présidente. Pour votre information, je voudrais, et pour la préoccupation de monsieur le commissaire qui nous a parlé du respect du quarante-deux mètres cubes par seconde ( $42 \text{ m}^3/\text{s}$ ), je voudrais, et pour le bénéfice du public, je voudrais vous faire voir ce qu'ont donné les simulations que nous avons faites dans notre présentation au MPO. Je pense que c'est des chiffres qui vont vous intéresser, parce que c'est basé – c'est des simulations, on s'entend bien!

3445

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous partez?

**PAR M. GILLES LAMONTAGNE:**

3450

Oui, parce qu'il faut que j'aille travailler. Demain, je vais revenir pour mes réponses. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3455

Très bien, merci.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3460

Alors vous avez ici le nombre de jours de déficit du Q sur temps, de quarante-deux point cinq mètres cubes par seconde (42,5 m<sup>3</sup>/s) à quatre cent dix-sept sept (417,7 m), qui serait de quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) jours. Et à quatre cent douze point sept (412,7 m), vous vous souvenez, c'était la nouvelle cote qu'on avait établie, qui serait de cent soixante-quatorze (174) jours.

3465

Et sans Pikauba, on aurait deux cent soixante-quatre (264) jours. Mais comme je veux bien spécifier, ce sont des simulations, d'accord!

Et le reste, c'est les chiffres, c'est l'acétate que j'avais pas tout à l'heure.

3470

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors tout ça va être déposé également.

3475

Alors on reprend ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30). Il y a un spécial faune ce soir, puis le ministère de la Santé et des Services sociaux va être ici également. Alors on va aussi certainement parler de la question du mercure. À tout à l'heure.

3480

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MAI 2003 À 19 H 30**

---

3485

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3490

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.